

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L'EAU
AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 3

Séance tenue le 7 octobre 1999, à 19 h 30
Hôtel Rimouski
225.boulevard René-Lepage Est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 7 OCTOBRE 1999.....	1
MOT DU PRÉSIDENT	1
LE PRÉSIDENT:	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES:	
COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE FOUQUETTE:	
GUY LAPointe, GENEVIÈVE VALLIÈRES.....	2
GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT, RÉGION DE MATANE:	
GUY AHIER, RICHARD MORRISSETTE.....	19
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-LUCE:	
GAËTAN FORTIER, JEAN GALLANT.....	44

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Alors, bonsoir, mesdames et messieurs! Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Nous en sommes à la période des mémoires, donc des individus, des groupes qui viennent rencontrer la Commission pour faire valoir leur point de vue, essayer de faire la démonstration des éléments essentiels à leurs yeux pour la mise en place d'une politique cohérente de la gestion de l'eau au Québec.

10 Nous sommes ici depuis hier. Nous avons entendu, hier soir et cet après-midi, un certain nombre de mémoires. Ce soir, trois groupes se sont inscrits: le Comité de bassin de la rivière Fouquette, le Groupe environnemental UNI-VERT de la région de Matane et la Municipalité de Sainte-Luce.

15 Nous essayons de donner à peu près trente minutes à chaque groupe. Parfois, on donne un peu plus quand on n'est pas trop coincé dans l'ordre du jour. Et ce que je vous demande, je vous demande de présenter votre mémoire. Habituellement, le mémoire est lu. Pour la rencontre de Sainte-Luce, le mémoire arrive ce soir, donc on vous demande de présenter l'essentiel de votre mémoire. Et ensuite, on essaiera de poser des questions pour permettre de bien comprendre votre point de vue.

25 L'idée n'est pas de vous contester, mais l'idée est de vérifier, de valider vos dires et de les comparer un peu avec d'autres choses qu'on a entendues ici et là, pour essayer d'être capables de voir l'ensemble du portrait de la question et d'être en mesure de faire des recommandations qui puissent tenir compte de la diversité des points de vue qui viennent devant nous.

30 À la fin de la soirée, il y a un droit de rectification qui est donné. Ce droit de rectification n'est pas un droit de réplique, ce n'est pas un droit d'argumentation, mais c'est un droit de rectifier des faits. Si des intervenants ont allégué des choses qui s'avéraient fausses au niveau des données, au niveau des références, au niveau des informations, à ce moment-là, il y a un droit de rectification qui est accordé.

35 Alors, évidemment, c'est un plaisir pour nous d'être ici. Jusqu'à maintenant, je pense que la communication que nous avons eue a été excellente et je n'ai pas de doute qu'elle le sera de même ce soir.

40 Sans plus d'introduction, je demande donc au représentant du Comité de bassin de la rivière Fouquette de s'avancer, s'il vous plaît. Il me semble vous avoir déjà vu, mon ami!

45 **M. GUY LAPOINTE :**

Oui, on s'est rencontré à quelques reprises.

45 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Monsieur Lapointe, si je ne me trompe, Guy Lapointe.

50 **M. GUY LAPOINTE :**

Je me présente, c'est ça, Guy Lapointe, mais aussi président du Comité de la rivière Fouquette. Et Geneviève Vallières, qui a écrit le mémoire pour nous autres.

55 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, madame Vallières!

56 **Mme GENEVIÈVE VALLIÈRES :**

60 Bonsoir!

56 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

65 Permettez, monsieur le président? Depuis hier soir que je dis «il a un nom de défenseur», c'est double.

70 **M. GUY LAPOINTE :**

70 Sans plus tarder, parce que le rapport est quand même assez important, le rapport pour la rivière Fouquette, c'est l'approche écosystémique de la gestion de l'eau par bassin versant. Tout d'abord, c'est la présentation de l'organisme.

75 Le Comité de bassin de la rivière Fouquette est un organisme à but non lucratif formé en 1996 à la suite de la demande d'implantation d'un projet de porcherie sur lisier à l'intérieur du bassin. Notre comité multipartite est composé de délégués de la Municipalité régionale de comté; des municipalités concernées; du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent; de la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud; de citoyens et de personnes sensibilisées; ainsi que des représentants du gouvernement: Faune et Parcs Québec, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ministère de l'Environnement. Le bassin de la rivière Fouquette se situe dans la MRC de Kamouraska et s'étend sur une superficie de 70 km². C'est un très petit bassin.

85 Nous oeuvrons dans le but de restaurer et de préserver, par la gestion intégrée du bassin versant, la ressource hydrique et la qualité des écosystèmes et des habitats fauniques,

particulièrement la frayère à éperlan arc-en-ciel. C'est notre première raison d'être. De plus, nous désirons favoriser et maintenir la biodiversité de la faune et de la flore aquatique de la rivière Fouquette, de ses affluents et de ses bandes riveraines.

90 Enfin, la promotion du développement durable pour tous les secteurs concernés à l'intérieur du bassin et le développement d'objectifs à atteindre en fonction d'enjeux locaux quant à la restauration et à la mise en valeur de la rivière Fouquette sont également aussi des mandats que nous nous sommes fixés.

95 Je vais vous lister les objectifs qu'on vise et non pas les raisons, parce qu'on va sauter quand même certaines choses qui sont dans le mémoire. On s'est donné comme objectifs de faire le suivi de la qualité de l'eau; préserver, protéger et restaurer le milieu; développer le partenariat entre divers individus, organismes publics et/ou privés en lien avec la rivière; favoriser un développement durable de la ressource hydrique; éduquer, conscientiser et 100 communiquer; développer les connaissances; favoriser le développement d'activités récréotouristiques sur ou en bordure de la rivière.

105 L'importance de la rivière Fouquette. La rivière Fouquette est un cours d'eau très affecté par la pollution. Le milieu se dégrade en raison d'un apport de nombreux contaminants, dont le phosphore, l'azote ammoniacal et les matières en suspension, provenant de tous les secteurs d'activités.

110 Les débits extrêmes, c'est-à-dire des crues et étiages plus élevés, amplifient les problèmes de la pollution du cours d'eau. La diminution de la qualité de l'eau est d'autant plus inquiétante que la rivière Fouquette possède une des dernières frayères à éperlan arc-en-ciel sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent. La mauvaise qualité de l'eau de la rivière amène une détérioration de l'habitat de l'éperlan pouvant à tout moment entraîner la désertion de la rivière de cette espèce.

115 En raison de la disparition de plusieurs frayères dont la qualité de l'eau s'est dégradée, la population d'éperlans arc-en-ciel de la rive sud de l'estuaire du Bas-Saint-Laurent est susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable. Actuellement, la rivière Fouquette est la seconde frayère en importance sur la rive sud de l'estuaire du Saint-Laurent.

120 Malheureusement, pour plusieurs paramètres physico-chimiques, la qualité de son eau se compare à celle de la rivière Boyer, qui a abrité jadis la plus importante frayère à éperlan arc-en-ciel. Les principales sources de polluants proviennent de la station d'épuration des eaux usées de la Municipalité de Saint-Alexandre de Kamouraska et de diverses sources ponctuelles ou diffuses, notamment les activités agricoles omniprésentes à l'intérieur du bassin et de 125 l'exploitation de tourbières, ainsi que tous les autres utilisateurs d'eau.

Ici, on fait remarquer, je ne l'ai pas dit, mais c'est 80 % qui a été comptabilisé au niveau de la Municipalité de Saint-Alexandre, où il y a deux industries aussi qui sont connectées sur ce réseau-là. Et malgré que c'est une des premières municipalités du Kamouraska à avoir un

130 système de traitement des eaux, je pense que l'abondance du volume à traiter en laissait échapper beaucoup par rapport au volume d'eau de la rivière qui était très faible. Il y a des corrections à faire à ces niveaux.

135 Préoccupation du Comité face à la problématique particulière de la rivière Fouquette. Un de nos principaux mandats est d'améliorer et de conserver une qualité d'eau adéquate afin d'assurer la reproduction de l'éperlan arc-en-ciel. Nous considérons qu'une réduction substantielle des émissions de contaminants, et particulièrement des apports en phosphore, permettrait de rétablir des conditions plus favorables à la reproduction de l'éperlan. La réduction des apports de contaminants permettra aussi d'assurer aux autres usagers une ressource hydrique de bonne qualité.

140 Pour cela, nous devons trouver des fonds afin d'entreprendre des projets d'action dans le but de résoudre diverses problématiques concernant la pollution et la dégradation de l'écosystème du bassin versant. De plus, l'embauche d'une personne pour assurer la permanence et le suivi des dossiers est nécessaire afin d'assurer le maintien et le développement à long terme de notre comité. Le financement reste donc un élément clé pour notre comité autant pour son propre suivi que pour le parachèvement de nos activités.

145 Là, on va passer dans la partie des opinions et recommandations. Dans la partie 1, la gestion intégrée par bassin versant. Nous croyons que l'approche écosystémique par bassin versant constitue un excellent modèle de référence en matière d'intervention sur la qualité de l'eau et qu'elle pourrait être un outil profitable à la gestion de la ressource hydrique au Québec.

150 D'après notre expérience, l'approche écosystémique, en considérant le système comme un ensemble d'éléments interdépendants, favorise une gestion globale de la ressource. Ce mode de gestion permet d'éviter l'apparition d'effets indésirables causés par la gestion à la pièce, de comprendre les effets cumulatifs de la pollution et d'anticiper, au lieu de corriger.

160 Pour gérer efficacement la ressource selon l'approche écosystémique par bassin versant, nous croyons que la présence du comité de bassin est essentielle. Pour maximiser l'implication de tous les intervenants du milieu et favoriser cet esprit de concertation, nous avons cru nécessaire, lors de la formation de notre comité, d'inclure des représentants de chacun des secteurs d'activités de notre collectivité. Ainsi, ces représentants peuvent coopérer à la gestion de l'eau, exprimer leurs besoins face à cette ressource et contribuer à trouver des solutions en vue de maintenir une eau de qualité.

165
170 Notre expérience nous a permis de relever certains bénéfices qu'apporte une équipe multipartite. D'une part, la diversité des membres permet que chacun puisse exprimer ses besoins et ses opinions. D'autre part, cela permet d'avoir une expertise dans plusieurs domaines. Nous collaborons afin que les besoins collectifs outrepassent les besoins individuels des membres et que les décisions soient prises pour le bien-être global des communautés du bassin. En fait, la diversité des gens, qui composent un comité ou un organisme, est à la fois

une richesse de connaissances et d'expertises et une nécessité pour le développement durable de la ressource.

175

Au tableau 2, on a inscrit les organismes, les mandats que chacun s'est donné au niveau du Comité et les réalisations. Je ne vous les lirai pas, c'est un peu lourd. Les réalisations, c'est ce qui a été fait à date par chacun des organismes.

180

Au point 2, l'autonomie du Comité de bassin de la rivière Fouquette. Malgré que nous suggérions au gouvernement de favoriser le développement et le maintien des comités de bassin, il nous semble tout aussi important de conserver notre autonomie de fonctionnement. Effectivement, des comités décentralisés et indépendants permettent une gestion centrée sur les problématiques locales, un mode de gestion adapté à la dynamique des organismes, puis la responsabilisation de la population face à la gestion de la ressource et le développement d'un sentiment d'appartenance au comité.

185

Le Comité de bassin de la rivière Fouquette n'est constitué que d'un seul comité décisionnel et le nombre de sièges de ce comité est assez restreint, soit 9. Les membres du comité apprécient la dynamique d'une petite organisation, le sentiment d'appartenance et la rapidité à prendre des décisions ou à voir les résultats dans le milieu suite aux interventions. Les décisions se prennent par consensus plutôt que par acceptation à majorité. C'est ce qu'on tente, là, c'est l'approche qu'on tente d'avoir. Ça ne veut pas dire qu'on va toujours réussir, mais on y arrive d'une façon générale.

195

Le financement à court et à long termes. Il est nécessaire autant pour l'élaboration de projets d'intervention que pour le maintien des structures. Il existe beaucoup de moyens de financement, mais peu sont garantis d'une année à l'autre. Les sources de financement du Comité de la rivière Fouquette sont: la cotisation des membres, les subventions, le financement du gouvernement et des autres organismes siégeant au comité.

200

Dans le cas présent, le financement du gouvernement et des autres organismes siégeant au comité consiste à une assistance technique, analyse d'eau, inventaire, ou au prêt des ressources humaines qui participent aux rencontres du comité et qui effectuent un suivi auprès de leurs membres.

205

Étant donné la petite taille du bassin, le nombre de membres pouvant adhérer au comité de bassin et ainsi fournir un revenu à ce dernier est assez restreint. Pour assurer notre financement, il faut donc penser, en plus des cotisations des membres et des subventions, à de nouveaux moyens.

210

Nous croyons que l'implication des intervenants du milieu, autant pour le financement que pour leur participation à l'intérieur du comité, est suffisamment élevée. Le peu de ressources dont dispose notre comité, et plus particulièrement certains organismes qui y siègent, nous permet de croire qu'une plus grande sollicitation de leur part ne ferait qu'essouffler

les ressources actuelles. C'est pourquoi nous pensons qu'un soutien actif et constant de la part du gouvernement est requis pour l'amélioration des chances de réussite de la démarche.

LE PRÉSIDENT :

220

Juste un point là-dessus. Quand vous parlez de ça, vous pensez à quel ordre de budget?

M. GUY LAPOINTE :

225

Bon, on va développer des moyens un petit peu plus loin, mais on n'a pas identifié le budget d'une façon particulière à l'heure actuelle. C'est qu'on est un jeune bassin. On a une ressource. Par contre, ce qu'on tiendrait à avoir, c'est une ressource permanente minimum. La financer comment, c'est toujours un peu difficile. Mais une ressource permanente, je pense qu'au niveau du gouvernement, on pourra facilement évaluer c'est quoi. Et plus loin, on va développer dans notre approches des suggestions.

230

Cela inclut le maintien d'un prêt de personnel et d'assistance technique, ainsi qu'un financement direct.

235

Les bénéfices que retire la population québécoise du maintien de la frayère à éperlan arc-en-ciel de la rivière Fouquette sont importants autant au point de vue écologique qu'économique. Pensons aux captures commerciales de l'éperlan, aux captures sportives aussi. Entre autres, c'est un poisson fourrage qui sert dans la chaîne alimentaire à d'autres espèces. Il nous semble donc légitime qu'une partie de notre financement provienne des personnes qui profitent des retombées de nos efforts. Nous pensons donc qu'il est fort équitable de demander la participation du gouvernement dans le financement de notre comité.

240

Une source de financement complémentaire pourrait être envisagée, soit la remise de l'argent issu des amendes liées à la pollution de la ressource hydrique aux organismes de bassin versant. À titre de renseignement, le montant global des amendes payées pour ce genre d'infractions au Bas-Saint-Laurent représente plus de 25 000 \$ annuellement, selon les données issues des cinq dernières années.

245

De plus, si on considère que chaque dollar investi par un organisme de bassin peut être multiplié par deux ou par trois lors du financement conjoint d'une activité, il devient alors intéressant d'analyser cette alternative. Ce moyen de financement peu traditionnel est déjà favorisé dans d'autres secteurs, tel que le milieu de conservation. Effectivement, la magistrature québécoise favorise de plus en plus le versement des amendes liées au braconnage à des organismes tel que la Fondation de la faune.

255

Et dans ce contexte, quand un comité de bassin comme nous autres a un minimum d'argent, il peut à partir de là se retourner de bord et aller chercher des ressources pour avoir des projets. Et ça prend toujours un financement minimum du milieu, puis ça peut servir à

260 développer des projets qui peuvent être intéressants, des projets pour améliorer et restaurer des portions de rivière, puis faire des travaux qui sont à réaliser, que ce soit de la sensibilisation ou autres.

265 La sensibilisation de tous les intervenants. Je pense que dans ce chapitre-là, on peut quand même dire que la sensibilisation a permis un changement de comportement, l'implication, la responsabilité des intervenants et des utilisateurs d'eau. Je pense qu'il faut travailler beaucoup cette partie. Parce que si on veut avoir des résultats à l'intérieur d'un bassin versant, il faut avoir l'adhésion de l'ensemble des utilisateurs d'eau. On ne peut pas travailler pour un groupe ou contre un groupe. C'est tout le monde qui sont concernés comme utilisateurs d'eau.

270 Le suivi des dossiers environnementaux. L'approche de notre comité face aux contrevenants de la réglementation environnementale a été jusqu'à présent davantage axée sur la discussion et la participation volontaire de ces acteurs à l'amélioration de la qualité de l'eau que sur les méthodes dites coercitives. Les résultats obtenus jusqu'à maintenant ont été mitigés et il semble que le gouvernement aurait avantage à réaliser le suivi des dossiers environnementaux de façon plus serrée et qu'il applique les sanctions prévues envers les contrevenants qui persistent à ne pas se conformer à la réglementation.

280 En conclusion, l'approche écosystémique par bassin versant apporte présentement une solution à la gestion intégrée de la ressource hydrique. Par contre, elle nécessite également une volonté de la part du gouvernement de favoriser la prise en charge par la population de la gestion de la ressource. Cette prise en charge débute par l'information et la sensibilisation et est nécessaire afin d'obtenir un véritable développement durable de la ressource.

285 Les comités de bassin sont une manière d'assurer la gestion au niveau local et devraient être encouragés puisqu'ils soutiennent la gestion intégrée. Ces organismes devraient conserver leur autonomie et leur indépendance afin d'affermir au sein des collectivités un sentiment d'appartenance et un désir de responsabilisation, mais aussi afin de maintenir la qualité de ces organismes et leur dynamisme.

290 Pour cela, les comités auront besoin d'une implication financière plus grande de la part du gouvernement. Ce financement pourrait venir en partie par le prêt de personnel, d'assistance technique et par la rétribution des amendes liées à la pollution de l'eau.

295 Finalement, le gouvernement devrait se montrer plus rigoureux face aux contrevenants qui persistent à ne pas respecter les lois et règlements en matière environnementale. Les sanctions sont parfois nécessaires afin d'assurer la protection des milieux aquatiques.

300 Ce mémoire a été entériné par la MRC de Kamouraska comme étant finalement leur vision au niveau du Conseil des maires de la MRC. Et vous devez avoir reçu ou vous recevrez une résolution dans ce sens comme étant une vision qui correspond à leur vision comme MRC.

Pour l'instant, je vous remercie.

305 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, tout d'abord, merci beaucoup pour ce mémoire qui soulève beaucoup de questions. Juste une petite vérification. D'habitude, quand les comités de bassin travaillent, ils font un peu ce que vous avez fait, vous avez fait une analyse de la situation, puis après ça ils arrivent à un schéma de l'eau ou un plan de correction ou une espèce de stratégie ciblée, en disant «compte tenu de l'analyse».

Par exemple, vous dites, 80 % de la pollution viendrait de la Ville de Saint-Alexandre-de-Kamouraska, 20 % des activités agricoles. Est-ce que vous êtes arrivés à... vous hésitez sur...

315 **M. GUY LAPOINTE :**

Écoutez, je pense qu'il faut être clair. Il y a deux grandes activités secondaires après le Village de Saint-Alexandre. C'est l'activité agricole qui est présente presque sur la totalité du territoire, mais il y a aussi les prélèvements de tourbe. Puis il y a aussi quand même des maisons isolées, il y a d'autres utilisateurs.

325 Alors, oui, il y a 80 % qui est comptabilisé à partir d'un émissaire, mais le reste appartient à l'ensemble. Et je pense qu'on ne peut pas nier, le secteur agricole, qu'on n'a pas une responsabilité. C'est sûr qu'on a des choses à faire, mais ce n'est pas exclusivement le secteur agricole.

330 **LE PRÉSIDENT :**

Je ne l'ai pas dit non plus. J'ai dit que d'après votre analyse, c'est 80 % de la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska.

335 Ce que j'essaie de savoir, c'est est-ce que vous êtes parvenus à une espèce de schéma directeur ou à une espèce de stratégie d'intervention, puisque vous voulez à la fois préserver et améliorer. Est-ce que vous avez une espèce de plan convenu ensemble d'actions.

340 **M. GUY LAPOINTE :**

Bon, dans la première étape, le fait qu'on a identifié qu'il y a une problématique qui est vraiment 80 %, je pense qu'au niveau du ministère de l'Environnement, on a entrepris des démarches avec la Municipalité pour qu'il y ait un processus pour se conformer. Et les industries ont été aussi rencontrées. Il y avait Lactel qui est une usine de lait, et un abattoir porcin.

345 À l'heure actuelle, cet automne, les travaux ne sont pas réalisés. Dans le cas de l'abattoir, l'ensemble de ces infrastructures pour traiter est en place, en excluant la machinerie. Ils attendent la machinerie. Ils vont installer ça; dans le cours de l'automne, début de l'hiver, ça

devrait se mettre en marche. Dans le cas de Lactel, il y a eu des démarches de faites, je ne sais pas trop trop où est-ce qu'ils en sont rendus.

350

Pour la Municipalité, là aussi, ils ont entrepris des démarches de correction, mais ça ne se fera pas beaucoup avant le printemps prochain, compte tenu de la date où on en est rendu. C'est bien clair qu'après avoir réglé ça, il va falloir regarder ailleurs.

355

Pour le secteur agricole, même si on n'a pas de plan directeur de l'eau à l'heure actuelle, on a des actions qui ont été posées. On a rencontré les producteurs à une couple de reprises. J'ai dit ça dans d'autres mémoires aussi qu'on a rencontré des producteurs. On a informé les producteurs. Il y a eu une inspection de faite sur les fermes. Mais comme je vous disais, il y a quand même trois fermes qui n'ont pas entrepris à l'heure actuelle de démarches de correction, mais les autres, ou ils sont corrects ou ils ont entrepris des démarches de correction.

360

C'est sûr qu'on n'a pas rien pour mesurer les changements parce que, dans un premier temps, au niveau de la Municipalité, il n'y a rien de réalisé de concret, malgré que ça travaille pour avoir des correctifs. Et au niveau agricole, bien, une partie des travaux ont été faits, il en reste encore à faire.

365

De là les commentaires, parce que c'est quand même un mémoire qui est issu d'un consensus de l'ensemble des parties. Malgré que si on regarde au début, c'est un comité de bassin qui a été mis en place avec de la controverse. Donc, je pense qu'aujourd'hui on travaille ensemble, on se respecte, tous les membres du comité. Et je pense que pour les citoyens, entre autres, ils aimeraient avoir des résultats qui sont beaucoup plus rapides.

370

LE PRÉSIDENT :

375 Et donc, la Municipalité de Saint-Alexandre-de-Kamouraska fait partie, elle a un représentant sur votre comité.

M. GUY LAPOINTE :

380 Oui. C'est monsieur le maire qui...

LE PRÉSIDENT :

385 Monsieur le maire lui-même.

M. GUY LAPOINTE :

390 Lui-même. Il porte le siège d'un représentant de la MRC, mais étant le premier concerné, il est sur le comité.

LE PRÉSIDENT :

405 D'accord.

395 **Mme GISELLE GALICHAN, commissaire :**

400 Justement, commençons par ce cas de la Municipalité, en l'occurrence Saint-Alexandre-de-Kamouraska. Bon, je crois comprendre par vos propos qu'il y a tout de même des efforts qui sont déployés pour remédier au problème que vous avez soulevé. Cependant, ça m'amène à la question suivante à partir de la dernière phrase du mémoire que:

405 «Le gouvernement devrait se montrer plus rigoureux face aux contrevenants qui persistent à ne pas respecter les lois. Et les sanctions sont parfois nécessaires pour assurer la protection des milieux aquatiques.»

410 Il en a été question en première partie d'audience et je crois qu'il y a un mémoire qui va être présenté juste après vous, qui aborde ça aussi. Est-ce que, à votre avis, les municipalités délinquantes en matière d'assainissement des eaux, puisqu'on approche de l'an 2000, est-ce qu'elles devraient être soumises à des amendes?

M. GUY LAPOINTE :

415 Je pense qu'il faut comprendre, dans le cas de Saint-Alexandre, ça fait longtemps qu'ils se sont inscrits dans une modification. Mais compte tenu de l'épaisseur de dossier et des accès au financement, ils n'avaient pas accès au financement pour faire des correctifs. Puis c'était une des premières municipalités de la MRC de Kamouraska à avoir un système de traitement.

420 Aujourd'hui, c'est inadéquat compte tenu de la ressource à protéger et, entre autres, de l'augmentation au niveau de l'abattoir des volumes à traiter, etc. On n'entrera pas dans les détails, mais ce que ça a permis, d'avoir un comité de bassin, ça a permis de prendre le dossier de Saint-Alexandre qui était en dessous, et le remettre sur la pile puis lui donner accès au financement. Donc, aujourd'hui, on parle de projet qui va se réaliser, qui devrait normalement se réaliser en 2000.

425 **LE PRÉSIDENT :**

À travers le Programme Eaux Vives à ce moment-là?

430 **M. GUY LAPOINTE :**

Oui, il me semble que c'est Eaux Vives ou PADEM ou je ne sais pas trop.

435 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est le successeur de PADEM.

440 **M. GUY LAPOINTE :**

C'est ça. Mais je pense que quand on parle... on a eu un autre dossier cet après-midi qui avait été présenté. Dans certains cas, les municipalités sont conscientes, elles s'inscrivent à ces programmes-là, mais ne sont pas priorisées. Les argents ne sont pas disponibles.

445 Bon, à un moment donné, je pense qu'il faut peser les choses. C'est important. Je pense qu'au niveau du Comité, ce qu'on dit, c'est que lorsqu'il n'y a pas d'effort qui s'est fait, pourquoi faire des corrections? Je pense qu'il faut y aller. C'est un peu comme ça, puis peu importe le secteur, que ce soit le secteur privé, que ce soit le secteur industriel ou autres. Mais les démarches d'accompagnement du ministère de l'Environnement sont souvent très efficaces aussi.

450 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Donc, il faudrait évaluer les efforts avant d'imposer des amendes et en particulier à des petites localités. C'est ce que vous --

455 **M. GUY LAPOINTE :**

Je pense qu'il faut évaluer le dossier d'une façon adéquate. Puis s'il y a un effort, vraiment un effort pour corriger la situation, je pense qu'il faut leur donner une chance. Mais s'il n'y a pas d'effort, un jour ou l'autre --

460 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

465 J'ai une deuxième question et celle-ci a trait à votre approche écosystémique pour une gestion intégrée dans les bassins versants. Est-ce que, à votre avis, la gestion par bassin versant touche tant l'eau de surface que l'eau souterraine, donc l'ensemble d'une zone aquifère ou si votre perception des choses est différente?

M. GUY LAPOINTE :

470 C'est tout ce qui est contenu à l'intérieur du bassin, finalement. Je pense qu'on ne peut pas exclure un volume d'eau à un endroit ou un autre. C'est tous les volumes d'eau contenus à l'intérieur de ce bassin-là qu'il faut prendre en considération, avec toutes les pratiques à l'intérieur du même bassin.

475 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

480 Alors, j'en viens à ma dernière et c'était la sous-question. Parce que pour obtenir des consensus -- là, vous avez un petit groupe de neuf qui prennent des décisions, neuf personnes. Dans un cas, ça peut être votre comité de bassin qui, à un moment donné, prend de l'ampleur, mais ça peut être le cas d'un bassin versant qui est beaucoup plus populeux et beaucoup plus vaste que celui de la rivière Fouquette. Les consensus ne peuvent être obtenus parce qu'il y a souvent des intérêts très divergents et il y en a qui sont plus forts que d'autres dans ces intérêts-là. Il y en a qui ont un «I», bon, avec un signe de dollar à côté. Donc, c'est les connaissances de la zone qui sont parfois la seule façon d'arriver éventuellement à des consensus.

485 Dans un cas comme le vôtre, qui est sans doute semblable à plusieurs autres cas au Québec, comment allez-vous obtenir les connaissances, un, des nappes pour ce qui est de l'eau souterraine et aussi des qualités et des débits dans les eaux de surface?

490 **M. GUY LAPOINTE :**

495 On s'est concentré davantage sur les eaux de surface. C'est sûr qu'on n'a pas touché du tout aux eaux souterraines et c'est une dynamique... je pense que quand on a un comité de bassin, ça doit répondre à une problématique. Nous autres, si je mets mon autre chapeau, à l'UPA, on dit: «On ne peut pas mettre des comités de bassin dans tous les cours d'eau qui existent au Québec. Ça deviendrait trop lourd pour la population puis au gouvernement.»

Sauf que lorsqu'on identifie une problématique autour d'un cours d'eau, c'est une bonne façon de travailler, où on met tous les gens ensemble, on tente de les responsabiliser, les informer d'une façon convenable, puis les faire adhérer à un même objectif. Puis je pense que si on veut avoir des résultats intéressants, il va falloir avoir l'adhésion de tout le monde.

Et quand on parle d'amende, je pense que c'est en dernier lieu. On n'aura pas d'adhésion des gens si on n'a pas la grosse masse avec nous autres dans l'action. Puis dans ce sens-là, je pense qu'on travaille d'abord à informer les gens, les sensibiliser. Et quand on a rencontré les producteurs avec le ministère de l'Environnement puis le MAPAQ, puis on était tous les trois en avant, puis on expliquait la problématique, je pense que ça a une force, ça donne un signal à notre monde.

Et c'est la même chose avec d'autres groupes à l'intérieur du bassin. Il faut, je pense, pour avoir des résultats rapides puis des consensus, il faut avoir une adhésion. Et dans ce sens-là, on doit travailler d'une façon délicate. Et par la suite, je pense que s'il y a des récalcitrants, bien, à un moment donné, on passe à la ligne plus dure.

LE PRÉSIDENT :

Et si vous ramassez l'argent des amendes, est-ce que vous allez avoir tendance à pousser sur des amendes?

M. GUY LAPointe :

Je pense que c'est une source de financement potentiel, mais je viens de vous le dire, je pense que ce n'est pas un but en soi. Ce n'est pas comme ça qu'on va avoir l'adhésion des groupes puis des gens. Je ne crois pas que ce soit une solution. C'est quelque chose qui existe puis qu'il faut utiliser, mais avec prudence.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Quelle est la limite du bassin versant sur lequel vous travaillez?

M. GUY LAPointe

La limite géographique, elle est tout au complet dans le Kamouraska. Le bassin versant couvre trois municipalités, majoritairement Saint-Alexandre, Saint-André. Et sa source est dans Sainte-Hélène-de-Kamouraska.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Et c'est une bande qui longe, de l'amont à l'aval, la rivière Fouquette?

M. GUY LAPORTE

545 Disons que c'est... c'est de valeur qu'on n'ait pas de carte là. On aurait dû vous fournir une carte avec. Finalement, ça prend naissance dans une partie de Sainte-Hélène-de-Kamouraska, ça descend vers Saint-Alexandre et Saint-André, ça sillonne, pour se terminer au fleuve Saint-Laurent. C'est irrégulier, parce qu'un bassin versant, je pense que c'est comme ça, c'est irrégulier un bassin versant.

550 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

555 Mais vous intégrez l'amont de la rivière?

560 **M. GUY LAPOINTE :**

565 Oui, oui, la surface complète. Un bassin versant, c'est la totalité. Où est-ce qu'on met une goutte, elle coule vers la rivière. Peu importe si c'est sous-bassin.

570 **LE PRÉSIDENT :**

575 Vous couvrez vraiment tout le bassin de cette rivière-là.

580 **M. GUY LAPOINTE :**

585 Oui, oui. On couvre tout le bassin. Les inventaires agricoles ont été faits sur tout le bassin. On parlait après-midi, c'est 68 unités de production agricole. Vous avez un village qui est directement sur le bassin, le Village de Saint-Alexandre, et qu'il y a deux industries. À part de ça, c'est une activité agricole, légèrement forestier, très peu forestier, une pas pire surface de prélèvement au niveau des tourbières.

590 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

600 Est-ce que le bassin fait partie, j'imagine, d'un ensemble, un bassin plus vaste?

605 **M. GUY LAPOINTE :**

610 Non. La rivière Fouquette est une petite rivière. Donc, il n'est pas accroché après une grosse rivière.

620 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

625 Elle n'est pas reliée à un...

630 **M. GUY LAPOINTE :**

585 Il part du fleuve, sa source directe vers le fleuve. Il y a quelques sous-bassins qu'on appelle, comme le ruisseau Turgeon, le ruisseau Soucy Lapointe, qui est des branches un peu plus importantes, mais où est-ce que ma ferme est.

590 **LE PRÉSIDENT :**

595 C'est pour ça qu'il s'appelle Lapointe?

600 **M. GUY LAPOINTE :**

605 C'est ça. C'est vraiment une petite rivière. Et la problématique de cette petite rivière là, en été, en période d'étiage, il y a très peu d'eau. Donc, le volume d'eau qui sort de l'émissaire de Saint-Alexandre, elle a un effet majeur sur la rivière dû à son débit. Alors, même que dans tout le dossier, pour la Municipalité de Saint-Alexandre et les citoyens, c'est quand même aussi quelque chose de difficile, parce que c'est tellement gros à traiter par rapport au débit pour avoir des résultats intéressants. Alors, il y a une dynamique majeure autour de ça.

610 Si on était en présence d'une rivière qui aurait cinq fois ce débit-là, ce serait quand même moins difficile.

615 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Vous parlez d'approche écosystémique par bassin versant. Est-ce que l'approche écosystémique et la gestion de bassin versant, dans votre esprit, c'est la même chose? Pour vous, c'est la même chose?

620 **M. GUY LAPOINTE :**

La gestion de bassin versant, c'est sur un territoire. Puis l'approche écosystémique, c'est l'ensemble des activités puis de tout ce qui peut concerner à l'intérieur de ce territoire-là. C'est l'ensemble des écosystèmes, que ce soit activités agricoles, municipales, humaines ou autres, touristiques ou autres.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

620 D'accord. Vous insistez dans votre mémoire sur les avantages de l'approche écosystémique par bassin versant. Est-ce que vous avez listé des inconvénients également?

M. GUY LAPOINTE :

625 Bon, je pense qu'on se concentre davantage sur des choses positives et on travaille. On est un jeune...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

630 Non, mais c'est mieux de les connaître à l'avance.

M. GUY LAPOINTE :

635 On est un très jeune comité de bassin, qui a été mis en place finalement avec l'aide du Ministère et de la MRC. Je pense que le ministère de l'Environnement a contribué d'une façon massive au niveau de la caractérisation des qualités de l'eau; au niveau aussi du MAPAQ, où on a travaillé au niveau de la caractérisation du secteur agricole. Donc, on est, par rapport à d'autres comités de bassin, on est un petit bassin avec peu d'expérience.

640 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

645 C'est sûr qu'il y a des avantages, mais la littérature dénombre aussi des inconvénients. Alors, c'est bon de les connaître à l'avance. Parce que selon la documentation sur le sujet, ce n'est pas nécessairement une méthode qui permet de régler tous les problèmes de pollution, de conflit d'usage, d'inondation, etc. Ça dépend des besoins. C'est la raison pour laquelle vous mentionnez que le Québec devrait adopter l'approche écosystémique par bassin versant comme outil de gestion pour l'eau, une affirmation générale. Vous dites: «Le Québec devrait adopter ça comme l'approche.»

650 Est-ce que vous l'avez comparée à d'autres approches possibles pour affirmer ça? Parce que j'imagine que l'idée est partie de sauver l'éperlan arc-en-ciel et vous avez mobilisé un petit peu le milieu. Est-ce que vous avez comparé l'approche par bassin versant à d'autres moyens comme les contrats de rivière qui sont utilisés un petit peu ailleurs au Québec, des approches de zonage? Est-ce que vous avez regardé ça?

655 **M. GUY LAPOINTE :**

660 Personnellement, non. Et je pense qu'au niveau du comité, quand on a formé le comité, on a essayé de se donner un outil, un comité de bassin. On n'a pas regardé les autres alternatives. C'est ce qui nous avait été proposé lors de notre rencontre. Alors, on n'a pas pesé le pour et le contre de ce moyen-là plus qu'un autre.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

665 Mais vous êtes des gens audacieux, parce que vous dites que vous êtes un jeune comité et vous n'avez pas comparé l'approche à d'autres approches, puis vous mentionnez quand même que le Québec devrait adopter l'approche écosystémique comme outil de gestion de l'eau.

670 **M. GUY LAPOINTE :**

 Je pense que je l'ai dit tantôt, je pense qu'il faut mettre un bémol. Lorsqu'il y a une problématique d'identifiée, c'est un bon moyen de mettre les gens ensemble, tous les utilisateurs d'eau, et de se donner des objectifs communs. Et je pense que c'est dans ce contexte-là qu'il faut le voir. Si on s'organise d'une façon systématique sur l'ensemble du territoire du Québec avec des comités de bassin à tous les cours d'eau, on ne s'en sortira pas. Ni le gouvernement, ni les citoyens vont avoir le moyen de supporter ça.

680 Par contre, là où il y a une problématique, et particulièrement sur les petits bassins, je pense qu'il y a moyen de récupérer les gens plus facilement. Puis ça peut être une méthode concluante. C'est pour ça qu'on l'a mis là-dedans.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

685 Oui, quand il y a une raison commune, comme celle de sauver une population d'éperlan.

 Finalement, vous êtes, je pense, le premier mémoire qui nous parle d'engager une permanence. Pouvez-vous nous décrire un petit peu le rôle que vous voyez à cette personne-là? 690 Comment vous envisagez ça? Est-ce que c'est plutôt un rôle d'animation, un rôle de concertation ou un rôle de recherche, d'étude?

M. GUY LAPOINTE :

695 Je pense que le rôle d'un permanent, c'est que lorsqu'on se réunit une fois par mois ou par deux mois, par trois mois ou quatre mois selon les situations, pour parler du bassin, comment ça fonctionne à l'intérieur, après quand on repart chacun chez nous, on part, on va dire, on va travailler avec notre monde, mais au niveau du bassin comme tel, au niveau du suivi, ça prend quelqu'un pour s'en occuper. Les prises d'eau. C'est de vérifier si le travail se fait, s'il y a des contacts qui se font, développer des outils techniques, de l'information, de la recherche. Je pense qu'il y a du travail à faire autour.

 Ce n'est pas seulement qu'en se réunissant une fois de temps en temps qu'on va arriver à tout abattre le travail qu'il y a à faire. Une personne qui peut nous fournir des données

705 techniques, de recherche, des instruments, faire le suivi auprès des membres, je pense que c'est quand même essentiel.

LE PRÉSIDENT :

710 Alors, c'est particulièrement intéressant de voir un petit comité de rivière, c'est-à-dire en tout cas 70 km², donc une toute petite rivière avec des problèmes très très bien identifiés, avec des sources de pollution aussi très bien identifiées, c'est intéressant de voir ce travail très enraciné, très concret sur une rivière donnée. Je pense que sur ce point-là, votre témoignage est tout à fait remarquable et intéressant.

715 715 Je souhaite que vous gagniez votre engagement de sauver la rivière à éperlan. Parce qu'à deux-trois places, vous signalez que c'est fragile et que ça pourrait disparaître si on ne corrige pas à temps. Alors, souhaitons que si vous y parveniez.

720 **M. GUY LAPOINTE :**

On en serait bien fiers.

LE PRÉSIDENT :

725 Merci beaucoup.

M. GUY LAPOINTE :

730 C'est à moi à vous remercier. Bonjour.

LE PRÉSIDENT :

735 Alors, cinq minutes de détente et on se retrouve à 20 h 15.
(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

740 **LE PRÉSIDENT :**

Nous avons maintenant le plaisir d'accueillir le Groupe environnemental UNI-VERT.
Bonsoir, messieurs!

745 **M. RICHARD MORRISSETTE :**

Bonsoir!

M. GUY AHIER :

750 Alors, bonsoir, monsieur le président! Bonsoir, madame la commissaire, monsieur le commissaire! Je vous présente mon coéquipier, Richard Morrissette, membre du Groupe UNI-VERT. Mon nom est Guy Ahier, aussi membre du Groupe.

755 Je vais vous faire une courte présentation du groupe. On va sauter, pour aller plus vite, quelques moments du mémoire. Le Groupe UNI-VERT est né en 1989, de la volonté des gens du milieu de se doter d'un outil d'intervention pour la protection de l'environnement.

760 Au fil des ans, la dimension éducation, puis des interventions en aménagement se sont rajoutés à sa palette. Le Groupe UNI-VERT, en 1999, c'est un organisme qui oeuvre en sensibilisation, éducation, défense, protection et aménagements en environnement.

765 Les axes d'intervention principaux sont les activités d'éducation, sensibilisation et information avec notamment un journal, le Journal INFO-VERT, ainsi que plusieurs productions audiovisuelles en environnement. On fait également des interventions pratiques comme de l'aménagement de marais.

770 On participe aussi à des consultations et pressions comme justement ce soir et d'autres consultations. On participe également à soutenir certains comités ou organismes comme, par exemple, l'École Verte de Sainte-Paule. UNI-VERT crée également de l'emploi, selon les années, de trois à sept personnes. Et puis on est aussi représenté au conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent.

775 Pour ce qui concerne la gestion de l'eau au Québec plus spécifiquement, c'est un dossier que le Groupe a toujours eu dans ses préoccupations. Il est intervenu auprès de la Ville de Matane dans le dossier des neiges usées. Il a nettoyé et protégé un marais dans la Municipalité de Paroisse Saint-Jérôme. Il a récemment participé à un Programme de suivi du Capelan pour Transport et Services gouvernementaux Canada.

780 UNI-VERT a aussi produit le document audiovisuel «Notre santé, notre fleuve, notre rivière» dans le cadre de Saint-Laurent Vision 2000, qui présente notamment les relations entre la santé humaine et le fleuve Saint-Laurent et son tributaire, la rivière Matane.

785 Le Groupe a lancé, la semaine passée, et d'ailleurs ça diffuse encore cette semaine, une de ses productions sur les ondes de Cogeco, qui s'appelle «L'énergie éolienne, un vent de renouveau pour notre région». Ce n'est pas hors d'ordre dans le cadre de ce mémoire puisque, comme on le verra plus tard, la substitution de la filière éolienne au projet hydroélectrique pourrait avoir des conséquences sur les rivières québécoises.

790 Présentement, nous sommes en train de produire un nouveau document audiovisuel, qui porte sur la connaissance et la sensibilisation aux problématiques de la gestion de l'eau potable dans notre région, ainsi qu'à la protection des cours d'eau.

795 Nous apprécions l'opportunité offerte aux citoyens, organismes, entreprises, institutions, municipalités de pouvoir s'exprimer sur la gestion de l'eau au Québec.

800 Nous avons constaté notamment, lors de la première partie des audiences en mai à Rimouski, que bien des intervenants, comme c'est sans doute souvent le cas lors de ces consultations, sont motivés par une préoccupation particulière, un problème souvent auquel il faut réagir.

805 Nous devons dire, pour notre part, qu'il n'y a pas, au niveau de l'eau dans notre MRC, une problématique d'extrême urgence. Ainsi, il n'y a pas de problème particulier sur les taux de nitrates dans l'eau. Les taux de trihalométhanes satisfont amplement les normes québécoises et canadiennes. Et à notre connaissance, on ne projette d'harnacher la rivière Matane, que les pêcheurs de saumon connaissent bien.

810 Ceci dit, nous ne savons pas tout, c'est bien évident, il y a des problèmes, et notre propos n'est pas de cautionner toutes les actions touchant à l'eau entreprises dans notre région. Il faut voir notre intervention comme celle d'un groupe environnemental généraliste, qui se préoccupe de plusieurs facettes touchant à l'eau au Québec, mais dont les préoccupations régionales ressortent à travers ses commentaires.

815 Donc, d'entrée de jeu, on va parler un petit peu d'accessibilité et tarification de l'eau. On peut dire que le Groupe UNI-VERT appuie les objectifs de la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau, Eau Secours!

820 Le Groupe pense que l'eau au Québec, c'est une ressource vitale qui doit être gérée de façon responsable pour le bien-être et l'intérêt de toute la collectivité et des générations futures puisque cela fait partie du développement durable.

On appuie également les objectifs de justice sociale de la Coalition et donc on pense que l'accessibilité à l'eau doit être la même pour tous. Un gouvernement social-démocrate ne devrait

825 pas, si on va vers une certaine logique, obliger, par exemple, une famille plus démunie à choisir entre l'eau et l'épicerie, par exemple. Ça pourrait être le cas si des compteurs d'eau étaient posés.

Par exemple, pour citer Ricardo Petrella dans le «Manifeste de l'eau»:

830 «L'accès de base à l'eau, c'est un droit politique, économique et social fondamental, individuel et collectif, car de la jouissance de ce droit dépend la sécurité biologique, économique et social de chaque être humain et de toute la communauté humaine.»

835 Il nous apparaît aussi compliqué de faire des solutions de compromis du style «ne payez votre eau qu'à partir de tel revenu». On croit qu'il faut s'en tenir au compte de taxes municipal, parce que c'est bien évident que l'eau, ça coûte quelque chose, que ce soit son captage, son transport, sa distribution, sa dépollution, son rejet dans le milieu naturel. Il faut, bien sûr, payer cette eau par la tarification pour garantir l'accès à l'eau. C'est une avenue où on croit que le statu quo est acceptable.

840 L'avantage du compteur d'eau, ça ne devrait pas être de générer plus de profits pour la Municipalité, mais plutôt d'inciter à économiser l'eau. Or, les études ont démontré qu'il n'y a pas de réelle incidence à ce niveau sur la consommation pour les municipalités qui utilisent des compteurs d'eau. Là, je parle, bien sûr, au niveau consommation des individus et non pas des entreprises.

850 Au niveau de l'exportation de l'eau. En ce qui touche les projets d'exportation d'eau, le Groupe considère que le gouvernement du Québec se doit de procéder à un moratoire sur les exportations d'eau en vrac de surface ou souterraine. Il ne faudrait pas qu'en utilisant la latitude laissée par l'ALÉNA, il y aurait matière à favoriser, dans un avenir plus ou moins rapproché, un détournement des ressources en eau canadienne vers les États-Unis par des intérêts privés.

855 Dans un même ordre d'idée, il faudrait que le gouvernement du Québec puisse faire des représentations auprès du gouvernement canadien afin de faire rouvrir et renégocier les termes de l'ALÉNA, particulièrement l'ensemble des dispositions du chapitre XI sur l'investissement, afin que la ressource eau soit retirée de cet accord et, donc, ne soit pas considérée comme une marchandise, car les Québécois pourraient alors perdre leur souveraineté sur leur eau.

860 Je vous invite à sauter le réchauffement planétaire, pour aller plus vite, puisque c'est assez général finalement, si ce n'est que j'indique qu'à partir de 24°, un saumon a beaucoup de misère à survivre.

865 Pour ce qui est de l'utilisation des rivières à des fins hydroélectriques, pour ce qui est de la production hydroélectrique, peu mise en valeur, à notre avis, dans le document «La gestion de l'eau au Québec», je crois qu'il faut qu'on regarde la question davantage car, entre autres, ces projets risquent de défigurer plusieurs dizaines de rivières. Et là, je cite l'organisme Vigie Énergie.

On parle notamment de plusieurs dizaines de rivières qui sont souvent à fort potentiel historique ou touristique, tel que la rivière Moisie ou encore les Chutes de la Chaudière, et ce, à des fins d'exploitation. Il ne faut pas oublier que dans la politique énergétique du Québec, il y a 525 rivières qui ont été identifiées comme pouvant être harnachées.

Ces projets de production exigent beaucoup d'investissement et vont créer principalement des emplois temporaires. Et comme d'autres environnementalistes l'ont signalé, le territoire ne sera plus le même. Il y aura des pertes de territoire, de l'assèchement de cours d'eau, destruction d'habitats pour la faune et la flore, disparition de chutes et rapides, dégradation de la qualité de l'eau. Cela risque aussi d'empêcher toute autre utilisation de la rivière.

Il faut comprendre qu'à l'époque, les choix en hydroélectricité, c'était justifié. Mais on ne croit pas que la lutte à l'effet de serre, maintenant, aujourd'hui, justifie nécessairement de tenter de substituer l'hydroélectricité aux énergies fossiles, puisque l'ajout de capacité hydroélectrique sur le continent peut plutôt tout simplement contribuer à augmenter la consommation d'énergie. Il faudrait prouver qu'il n'y a pas de hausse de consommation. D'ailleurs, il y a une étude, une évaluation du Centre Helios qui indique que la production va excéder les besoins, en tout cas jusqu'à 2008.

Les États-Unis, eux, sont déjà le pays consommant le plus d'électricité per capita. Et comme bouliformes de l'énergie, nous, on n'est pas loin. On consomme au Québec deux fois plus d'énergie qu'un Européen, cinquante fois plus que dans les pays pauvres. On devrait plutôt valoriser et encourager une diminution de notre consommation, plutôt que de développer des besoins qui risquent de défigurer à jamais nos rivières qui font partie de notre patrimoine.

Cependant, permettez-nous de prêcher pour notre paroisse. Puis tant qu'à développer une capacité électrique plus grande, tant qu'à ça, on aurait davantage intérêt à se tourner vers la filière éolienne, qui fait pas mal moins de dégâts d'un point de vue environnemental, puis ça a l'avantage d'être à proximité des lignes électriques, évitant des nouveaux saccages de territoires, installations de poteaux ou pylônes en quantité.

On aurait aussi intérêt à regarder du côté des énergies éoliennes et solaires pour l'autosuffisance du particulier, ce qui est très réalisable, autant à courant continu qu'alternatif.

Et de plus, avec la réalisation du parc éolien Le Nordais, le Québec devient le leader canadien en éolien. Avec le vent qu'on a ici, il pourrait devenir un leader mondial. Juste au niveau touristique, il y a là un impact assez formidable à développer.

On croit qu'il faut que la Régie de l'énergie fasse un examen public de la justification énergétique et économique des projets hydroélectriques. Il faudrait évaluer les coûts sociaux et environnementaux de ces projets. En faisant cela, bien, là, on pourra avoir un choix plus éclairé sur ce qu'on veut réellement faire de nos cours d'eau.

Donc, le Groupe UNI-VERT recommande qu'une commission du BAPE évalue les effets des projets hydroélectriques déjà réalisés dans le bassin versant du fleuve Saint-Laurent, incluant les projets privés de production hydroélectrique, et qu'il évalue les impacts additionnels associés à l'ajout d'autres capacités de production sur le même bassin versant.

On va maintenant parler un petit peu de gestion et de contrôle des rejets. Je vais vous faire un portrait court de la gestion de l'eau à Matane. La ville a une usine de traitement des eaux usées avec dégrilleur, désableur et passage dans des étangs aérés où des pompes insufflent de l'air aux bassins. Ensuite, via son émissaire, l'eau est rejetée dans le fleuve et elle répond aux normes du ministère de l'Environnement.

L'usine date de 1985. Elle a été conçue pour traiter la charge potentielle de Matane et des environs. Le système par étang aéré est apte à prendre le tout. Il n'y a pas de produit chimique dans le traitement.

La diminution des divers paramètres, comme coliformes fécaux, contaminants chimiques, donc cette diminution va de 80 % à 90 % pour l'eau qui s'en va au fleuve. C'est donc moins de charge pour le milieu récepteur évidemment, en l'occurrence le Saint-Laurent.

Auparavant, la Ville traitait aussi les eaux de procédé de l'usine de fruits de mer. Le ministère de l'Environnement et de la Faune a permis qu'elle s'en détache, car avec l'augmentation de la production de l'usine, la charge était devenue très lourde pour l'usine de la ville.

Donc, les eaux de procédé de l'usine de fruits de mer vont maintenant directement à l'émissaire de la ville, après un dégrillage primaire et secondaire, et donc, cette eau de procédé n'est plus traitée par l'usine de la ville. Nous savons que cette opération de débranchement d'un traitement plus complet des eaux de procédé peut se faire aussi à d'autres endroits où il y a des usines de traitement de poissons ou de fruits de mer.

Nous croyons qu'il y aurait lieu que les contrôles soient resserrés afin de vérifier que les opérations se fassent bien comme autorisé et dans les règles de l'art. Est-ce que les traitements sont vraiment adéquats, puisque ce n'est plus traité par la Ville? Également, il pourrait y avoir davantage de contrôle ou vérification de la qualité de l'eau à la sortie des émissaires dans le fleuve; en somme, un suivi conséquent des rejets organiques qui vont dans le fleuve.

Il ne s'agit pas de mettre en doute les données fournies par les industries de leurs rejets, mais de s'assurer que les objectifs sont bel et bien atteints et qu'il n'y ait pas de relâchement à ce niveau.

Ça nous amène à parler des industries qui ont leur propre système de traitement de leurs eaux industrielles et leur propre émissaire. Nous nous interrogeons, comme citoyens, sur le fait que les contrôles de qualité sont effectués par les industriels eux-mêmes. Vont-ils, dans

certains cas, se déclarer en infraction eux-mêmes? Nous souhaiterions davantage nous en remettre à un ministère de l'Environnement pour qu'il corrobore plus régulièrement l'autocontrôle effectué par les industries; donc, davantage de budget pour augmenter les contrôles.

960 On va y aller un petit peu sur la privatisation, si vous permettez bien. Donc, pour faire un portrait rapide de l'eau potable maintenant à Matane, disons que l'eau est puisée dans la nappe aquifère à deux endroits près de la rivière Matane. Et outre cette eau souterraine, il y a un point de captage de l'eau de surface au lac Bernier, près de Saint-Luc.

965 Le seul traitement appliqué à l'eau est une simple chloration. À Matane, comme dans bien d'autres villes, on a confié à un exploitant privé la gestion de l'usine d'épuration.

970 Pour ce qui est de l'eau potable, on envisage également d'en confier éventuellement l'exploitation à l'entreprise privée. C'est sûr que nous sommes en plein néo-libéralisme, puis il y a de la pression vers la privatisation des services publics.

975 On sait que ces équipements requièrent l'intervention régulière d'opérateurs spécialisés. N'y a-t-il pas là le risque de perdre une expertise développée par une municipalité? De firme en firme, de s'éloigner du contrôle que la Municipalité devrait avoir sur son eau?

980 Nous croyons qu'il faut que le gouvernement arrête de pelleter les factures dans les cours des municipalités. On privatiserait moins dans ces municipalités pour sauver des coûts.

985 Nous recommandons également que les gouvernements québécois et canadien mettent sur pied ensemble un programme d'infrastructure municipale, afin de procéder à la modernisation et aux rénovations nécessaires. De ce fait, les municipalités éviteront davantage les avenues pour accroître leurs revenus où il y a baisse de services, perte de contrôle ou encore augmentation de la tarification.

990 J'en viens à un autre point assez intéressant, l'utilisation gratuite de l'eau par l'industrie. Si on regarde le portrait régional de l'eau dans la région du Bas-Saint-Laurent, on constate que ce sont les fabriques de pâtes et papiers qui ont les rejets les plus importants et qui sont aussi les plus grands utilisateurs d'eau.

995 Deux de ces industries sont situées à Matane. Elles ont des stations de pompage qui puisent dans la nappe aquifère, sous la rivière Matane. Puisque ces industries puisent elles-mêmes leur eau, elles ne passent donc pas par la Ville et n'ont pas à payer de tarification pour l'utilisation.

1000 L'eau est un bien collectif. Si certains se l'approprient en grande quantité, il devrait y avoir un coût de production pour ces industries car il semble inacceptable que l'industrie, qui puise cette eau pour son usage personnel, ne paie rien. Elle devrait être redevable.

1005 Pensons aussi que c'est à l'État, au gouvernement d'avoir le fardeau de la preuve pour contrôler, corriger et poursuivre, s'il y a lieu, dans des problèmes de contamination. On note aussi qu'à date, il n'y a pas d'incitation directe à réduire le volume d'eau utilisé par ces industries.

1010 Nous souhaitons donc une modification du cadre juridique, ce qui devrait toucher le Code civil, pour mieux reconnaître le statut de patrimoine public et la prise en compte des intérêts de la collectivité. L'État devrait aussi être en mesure de fixer une tarification qui pourrait être, par exemple, en pourcentage sur la quantité d'eau prélevée.

Il faut aussi redevenir conscient que cette ressource n'est pas toujours nécessairement renouvelable.

1015 Le document de consultation publique d'ailleurs mentionne la difficulté de décontaminer une eau souterraine. De plus, une nappe peut finir par s'épuiser. En savons-nous vraiment assez pour autoriser des prélèvements - et là c'est le mot - en quantité industrielle?

1020 On peut penser aussi aux autres usages de la ressource. Il va de soi que l'alimentation en eau potable des citoyens devrait être la priorité. Il faut tenir compte des effets sur la santé, des interactions sur les écosystèmes, des coûts écologiques. Cela est aussi vrai évidemment pour l'eau de surface, où divers autres usages s'ajoutent, comme pêche, baignade, faune et flore, autres loisirs.

1025 Il nous semble donc qu'il y a pas mal de facteurs à regarder avant d'allouer une ressource eau et que ce privilège mérite un retour financier dans la collectivité québécoise basé sur la quantité utilisée. L'industrie doit être redevable de l'usage personnel qu'elle tire de cette ressource.

1030 On va tomber un petit peu dans les activités forestières reliées à la ressource hydrique, donc un petit peu avec l'exemple de la rivière Matane en relation avec la foresterie avoisinante. Juste décrire un petit peu. Le bassin de la rivière Matane est situé dans la région du Bas-Saint-Laurent, à la limite de la péninsule gaspésienne, principalement à l'intérieur de la MRC de Matane. Le bassin touche aussi la MRC de la Matapédia. Le cours principal de la rivière Matane et de son principal tributaire, la petite rivière Matane, prennent leur source dans les Monts Chic-Chocs dans la réserve de Matane.

1040 La région est caractérisée par l'exploitation forestière qui affecte son arrière-pays. Cette industrie a été à l'origine de la fondation de la Ville de Matane, principal pôle de services de la région.

Des compagnies comme Price Brothers se sont installées en 1865 et Hammermill en 1918. La rivière a été flottée pour alimenter ces usines.

1045 Au début du siècle, l'exploitation sportive du saumon est effectuée par le Matane Salmon Club, qui acquiert les droits de pêche de propriétaires riverains. Lors de la mise en place des barrages par les sociétés forestières, ils ont obtenu qu'il soit mis en place des glissoires à saumon.

1050 À la suite des activités de flottage de bois, on va constater, dès 1930, l'anéantissement pratiquement total du saumon dans le bassin de la rivière Matane. C'est durant cette période que s'est amorcé l'ensemencement de plusieurs milliers d'alevins, tacons et saumonneaux.

1055 Mentionnons que les ouvrages destinés à l'épuration des eaux usées de la Ville de Matane ont contribué à assainir la qualité de l'eau de la rivière dans le secteur de son embouchure.

1060 J'en viens à ce qui vous intéresse particulièrement, l'importance de la relation entre la rivière et l'eau. L'arrière-pays est résolument le domaine de la forêt qui occupe 83 % du territoire de la MRC.

1065 L'exploitation forestière s'est avérée intense au cours des dernières décennies, faisant en sorte que moins de 15 % des strates forestières sont actuellement matures. Le couvert forestier est massivement jeune, impliquant des désordres au plan du drainage et de la sédimentation provoquée par les coupes intensives et, en principe, une absence pour relativement longtemps d'activités de coupes intensives.

1070 L'hydrologie de la rivière a probablement été affectée par les différentes opérations forestières du passé. De façon générale, les coupes de bois intensives évoquées auparavant peuvent être une cause de l'augmentation des crues printanières. Une étude menée aux États-Unis confirme cette hypothèse pour les crues causées par la fonte des neiges. Leur accroissement provoque une plus grande érosion des berges et tend même à couper des méandres, comme on a constaté sur la rivière Matane.

1075 Ajoutons que des barrages de la Price Brothers Company ont contribué au contrôle des crues printanières avant 1964. Une analyse hydrologique indique que le temps de réponse du bassin versant à une pluie intense a augmenté subitement depuis 1963. Le phénomène est attribué à l'arrêt de l'utilisation de ces barrages.

1080 Pour citer la revue et analyse de documentation de Roberge sur l'impact de l'exploitation forestière sur le milieu hydrique, dans nos conditions, l'exploitation forestière peut avoir des impacts significatifs sur les écosystèmes aquatiques. Presque tous pourraient être évités ou fortement réduits à condition d'appliquer des mesures appropriées. Ainsi, il serait possible d'exploiter les ressources ligneuses de manière à ne pas nuire au milieu aquatique.

1085

Ainsi, sur la rivière Matane, on a retrouvé un certain problème dû à la sédimentation. Il est permis de croire que les opérations en forêt y ont contribué.

1090 Comme mentionné lors de la première partie des audiences à Rimouski, le 20 mai dernier, par monsieur Laflamme de la Direction des écosystèmes aquatiques, il y a des impacts locaux sur une rivière de l'activité forestière. Plus le bassin est coupé, plus le débit de pointe peut augmenter, ce qui peut amener plus de matières en suspension et une plus forte turbidité au niveau des cours d'eau.

1095 Les débits de pointe vont aussi entraîner potentiellement des problèmes d'érosion au niveau des berges de cours d'eau, de transport de sédiments de fond dans les cours d'eau et, par le fait même, avoir un impact au niveau de l'habitat du poisson.

1100 Il peut aussi y avoir des impacts au niveau des dérives du benthos, c'est-à-dire les insectes qui servent de nourriture, et aussi, selon les conditions, du réseau routier forestier, qui peut devenir une poursuite du réseau hydrographique naturel.

1105 Ceci dit, sur la rivière Matane, ça va quand même assez bien. Le calcul de l'indice de la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau la situe dans la classe A, qui est la première parmi les cinq possibles, même s'il faut noter que les stations d'échantillonnage semblent trop éloignées des zones de coupe pour que l'eau, qui y circule, puisse en traduire la manifestation.

1110 J'ajouterais, en ce qui concerne la rivière Matane, qu'il ne semble pas y avoir de problèmes identifiés ou à venir dû à l'agriculture porcine. Évidemment, le statut de rivière à saumon en fait quand même une rivière assez protégée et avec une très bonne réputation.

1115 C'est la Société de gestion de la rivière Matane, la SOGEM, qui gère la pêche sur le territoire s'étendant du pont de la 132 jusqu'à la réserve faunique. C'est un type d'association sans but lucratif, qui est un bon exemple de ce que l'implication communautaire peut faire pour protéger la santé de nos cours d'eau et la nôtre aussi.

1120 Notre intervention à nous dans ce cadre-là se veut au niveau de l'ensemble des rivières du Québec. Ce que nous demandons au BAPE, c'est d'intégrer dans son rapport cette préoccupation de l'impact des activités forestières sur la ressource hydrique et de ne pas se limiter aux coupes riveraines, mais aussi aux activités forestières plus éloignées dans le bassin. Nous recommandons davantage de recherche et de contrôle à cet égard.

1125 De plus, il faudrait une révision de l'ensemble des pratiques forestières en relation avec la ressource hydrique. Tenant compte de l'impact de ces pratiques, il faudrait intégrer cela au régime forestier en forêt public, ainsi qu'au schéma d'aménagement des MRC et à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, tenant compte de la réalité de l'exploitation en forêt privée.

Le modèle de bassin versant qu'on a d'ailleurs évoqué tout à l'heure, ça nous semble également une avenue à privilégier pour que l'on tienne compte dans la planification des activités forestières de l'impact sur le réseau hydrographique et la ressource.

On sait que la Fondation de la faune du Québec fait des projets pilotes, d'ailleurs je crois sur la rivière Rimouski. Ces projets auraient intérêt à être généralisés et devront aussi inclure, entre autres, les activités agricoles. Parce que voilà un lieu où discuter, par exemple, du remplacement dans l'industrie porcine de l'épandage du fumier sous forme liquide par l'épandage du fumier sous forme solide.

On va sauter le petit bout sur la navigation motorisée, si cela ne vous dérange point, puis je vais y aller avec l'accessibilité des citoyens à l'information et le soutien aux groupes environnementaux.

Ce qui nous apparaît évident à travers cette consultation, c'est que souvent pour le simple citoyen, l'information est multiple, complexe, puis les enjeux ne sont pas toujours suffisamment expliqués. Nous vivons entourés d'eau, mais nous ne contrôlons que très peu les diverses décisions prises la concernant.

Donc, l'information, l'éducation, la sensibilisation sont des volets essentiels dans notre société démocratique pour que les citoyens manifestent en connaissance de cause leurs opinions et recommandations sur la vaste question de l'eau, encore faut-il pour cela leur faciliter l'accessibilité aux informations afin qu'ils puissent obtenir l'éclairage dont ils ont besoin.

Ainsi, quand des documents en environnement, par exemple, du gouvernement sont sous embargo, les organismes et citoyens ne peuvent les obtenir rapidement, ce qui peut les retarder dans une recherche de documentation sur des dossiers qui demandent des prises de décision, qui peuvent être rapides dans certains cas.

Encore faut-il également que l'information soit indépendante. Pour l'exemple, si on prend le bilan de conformité environnementale, secteur pâtes et papiers, ce bilan est basé sur les données et l'information mises à la disposition du ministère de l'Environnement et fournies en grande partie par les exploitants des fabriques de pâtes et papiers. Les données d'autosurveillance fournies par les fabriques ne font pas l'objet d'une validation de la part du Ministère, mais d'une évaluation de la conformité seulement.

Nous ne disons pas que ce qui est véhiculé est faux, mais l'image que cela donne souvent c'est d'être juge et partie de ce bilan, dans une certaine mesure. Puis en citant cet exemple-là, je ne voudrais pas avoir l'air de taper tout le temps sur les pâtes et papiers. On sait qu'ils ont quand même depuis quelques années fait des efforts assez remarquables au niveau des rejets, par exemple, dans le fleuve Saint-Laurent. Il y a quand même un certain travail qu'il faut reconnaître qui se fait là.

1175 Je vais vous dire aussi maintenant, pour y aller avec les groupes environnementaux, qu'on pense que les groupes locaux, comme UNI-VERT dans la MRC de Matane, peuvent jouer un rôle dans leur communauté pour faciliter l'accès à l'information des citoyens. Mais plutôt que de seulement dépendre de diverses sources de financement reliées essentiellement à la réalisation de projets précis, un financement statutaire leur permettrait de mieux organiser leurs actions et d'entreprendre plus de dossiers au bénéfice de leur communauté, notamment en ce qui touche la ressource eau, par exemple, en prônant diverses mesures d'économie de l'eau.

1180 Nous recommandons donc au BAPE de proposer un financement statutaire pour les groupes environnementaux locaux organisés, afin qu'ils jouent un rôle d'éducation et de sensibilisation, ainsi que d'intervention dans divers projets, dans le vaste champ de la gestion de l'eau au Québec.

1185 Pour terminer, nous voulons souligner l'importance de cette vaste consultation initiée par monsieur Paul Bégin, ministre de l'Environnement, une consultation qui nous apparaît légitime et qui va permettre au Québec de se doter d'une véritable politique de l'eau, qui est une grande richesse collective.

1190 À bien des égards, nous sommes en progression dans la gestion de l'eau. Le Québec peut devenir dans l'avenir une référence dans ce domaine, tout en conciliant les impératifs sociaux, de santé et économiques et ce, avec toute la réflexion qui s'impose. Son ouverture sur le monde n'en sera ensuite que davantage bénéfique à tous si d'abord sa gestion de l'eau s'adapte au service du citoyen et répond à ses besoins.

1195 «L'accès à l'eau pour tous exige des efforts visant la préservation, en termes de quantité et de qualité, de cette ressource vitale de notre planète. Cela concerne tous les pays sans exception, tous les milieux, tous les secteurs, allant de l'agriculture à l'industrie, et tous les niveaux, allant de la gestion individuelle à la gestion nationale et internationale.» Merci.

1200 **LE PRÉSIDENT :**

1205 Merci, monsieur Ahier. Vous avez fait un bon sprint de lecture, et vous avez été applaudi plusieurs fois pendant votre exposé. Je ne pensais pas qu'il y avait autant de farces non plus, parce que ça a ri beaucoup. Alors, ça fait partie des problèmes de cohabitation. On sait ce que ça veut dire.

M. GUY AHIER :

1210 Usages multiples.

LE PRÉSIDENT :

1215 Écoutez, il y a beaucoup de choses dans votre mémoire. Il y a beaucoup de convictions, il y a beaucoup d'affirmations. On va poser un certain nombre de questions pour clarifier des choses.

1220 Juste un petit point de terminologie. En page 6, vous vous opposez à l'établissement de compteurs d'eau pour des raisons qui sont les vôtres. Et là, vous dites:

1225 «Il faudra, bien sûr, payer cette eau par la tarification pour garantir l'accès à l'eau, mais c'est une avenue où le statu quo est acceptable.»

Alors là, je voudrais bien comprendre, parce que...

M. GUY AHIER :

1225 Bien, ce que je veux dire par là, c'est que présentement, les gens à même leurs taxes municipales, impôt foncier, bon, ou taxe d'eau dans certains cas...

LE PRÉSIDENT :

1230 Donc, l'eau est payée par la taxation municipale générale ou, dans certaines municipalités, par une taxe d'eau, mais qui n'est pas une taxe d'eau liée à la consommation.

M. GUY AHIER :

1235 C'est cela.

LE PRÉSIDENT :

1240 C'est parce que quand vous me dites de le faire par la tarification, j'ai peur que vous vouliez dire le contraire de ce que vous voulez dire. Parce que la tarification veut dire...

M. GUY AHIER :

1245 O.K., je voulais dire la tarification dans ce sens-là.

LE PRÉSIDENT :

1250 Oui, mais là c'est la taxation. Parce que la tarification, en général, elle est liée effectivement au fait qu'on a un compteur. Là, il y a un tarif, voyez-vous, et le tarif est montant selon la quantité d'eau que vous consommez. Là, je pense qu'il y a probablement une confusion de terminologie.

M. GUY AHIER :

1255 J'invite donc à corriger «tarification» pour «taxation».

LE PRÉSIDENT :

1260 Ça marche, parfait. Et vous dites: «Les études montrent qu'il n'y a pas d'incidence réelle entre l'une et l'autre, entre le fait d'incitation à économiser, d'incitation économique à...», vous dites que:

1265 «L'avantage du compteur d'eau ne devrait pas être de générer plus de profits par la Municipalité, mais d'inciter à économiser l'eau. Les études démontrent qu'il n'y a pas de réelle incidence à ce niveau sur la consommation.»

1270 Ça, j'aimerais savoir les études, parce qu'il y a du monde qui nous a dit le contraire. La Ville de Sainte-Foy, par exemple, qui est venue et qui, elle, a un compteur dans chaque municipalité, et les milieux écologistes en général, surtout anglophones, incitent plutôt sur la mise en place d'un compteur d'eau en disant qu'au contraire, plus on a un compteur, plus on a...

Alors, si vous aviez la source, donnez-moi votre source.

1275 **M. GUY AHIER :**

1280 Oui, je peux vous citer mes sources. Bon, ça provient, entre autres, d'une communication de Michel Mouillard «Consommation d'eau et compteur individuel, un éclairage statistique». J'ai deux sources. Ça, c'est une étude réalisée en France, qui montre que les analyses qui ont été réalisées ne permettent pas d'établir que la consommation d'eau soit moindre lorsqu'un compteur individuel a été installé.

1285 Selon cette étude, certains facteurs, comme la localisation et le type de résidence, ont un impact plus significatif sur la consommation d'eau que l'installation des compteurs d'eau. Par exemple, une famille qui possède une piscine et un terrain gazonné consommera plus d'eau qu'une famille habitant dans une tour à logements. J'ai cette source-là.

1290 J'ai aussi une source du Conseil régional de l'environnement de Montréal qui, eux, ont indiqué qu'au Québec, aucune des municipalités avec un compteur d'eau, qu'ils ont contacté dans le cadre d'une recherche, n'a pu fournir de chiffres prouvant que l'installation des compteurs dans les résidences entraînait une diminution de la consommation. La baisse de la consommation d'eau totale dans les villes québécoises ayant des compteurs n'est que pure spéculation.

1295 Par contre, comme je disais tantôt, dans...

LE PRÉSIDENT :

1300 Oui, oui, parce qu'il y a d'autres méthodes. Il y a des méthodes, par exemple, où l'arrosage est interdit à certaines heures, l'arrosage des pelouses. Donc, il y a d'autres méthodes de contrôle de la consommation.

M. GUY AHIER :

1305 C'est ça, une méthode d'économie d'eau.

LE PRÉSIDENT :

1310 Ou encore, vous avez une taxation supplémentaire si vous avez une piscine, voyez-vous. Il y a différentes méthodes. Je voulais voir vos sources. Parce qu'il y a des gens qui insistent, au contraire, en disant que le compteur d'eau a une dimension économique et pédagogique, les deux, et qu'il agit comme un incitatif.

M. GUY AHIER :

1315 Là, vous ne me parlez pas seulement de vendeurs de compteurs d'eau, mais aussi de groupes environnementaux qui avaient cette position, oui.

1320 **LE PRÉSIDENT :**

Mais il y a une diversité d'opinions.

1325 **M. GUY AHIER :**

C'est ça.

1330 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va, correct.

1335 Madame.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

Bien, j'avais cette question-là, c'était bon. C'est une bonne question qu'il vous a posée.

1335 Ensuite, j'en ai une à la page 10, mais j'ai de la misère à relire mes notes. Ça m'arrive régulièrement, j'écris mal. Ah! oui, c'est que vous expliquez, à la page 10, je comprends que l'usine de fruits de mer - enfin, vous ne donnez pas le nom - était autrefois raccrochée au système d'épuration de la Ville de Matane.

1340 **M. GUY AHIER :**

C'est ça, oui.

1345 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Mais là, je comprends que maintenant l'usine rejoint, par son tuyau, l'émissaire...

1350 **M. GUY AHIER :**

Directement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

... mais n'est pas traitée.

1355 **M. GUY AHIER :**

C'est cela.

1360 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

Donc, ça s'en va directement.

1365 **M. GUY AHIER :**

C'est cela.

1370 **Mme GISÈLE GALICHAN, commissaire :**

Je présume que c'est dans le chenal, le débit du fleuve est assez fort. Quoique j'aimerais vous entendre davantage là-dessus.

1375 **M. GUY AHIER :**

Bien, c'est que, oui, sûrement que le débit du fleuve est fort, mais quand même, en principe, là-dessus, on se demande pourquoi... auparavant, ça représentait la moitié de la charge de la ville. Donc, c'est quand même pas rien, à un moment donné, du temps que c'était traité. C'est parce qu'à un moment donné, la production de l'usine a augmenté beaucoup. Donc, maintenant que ça a été...

1380

C'est parce que le principe, d'après ce qu'on a compris, c'est que quand ça sort au bout de l'émissaire dans le fleuve, dans le fond, ça correspond toujours aux normes, parce que ce qui est fait, c'est la moyenne à la sortie de l'émissaire.

1385

Mettons qu'on dit: «Il va y avoir 70 % de réduction des divers contaminants», bon, je n'embarquerai pas dans le détail de ça, je vous le dis à l'avance, je ne suis pas réellement un spécialiste là-dedans, mais cependant quand on dit qu'il y a 70 % qui doit sortir là-dedans, on fait la moyenne là. Mettons que ce qui sort de l'usine et de la ville ensemble, bon, ça atteint les normes. Alors peut-être que là-dessus, la performance de la Ville est de 80 % à 90 %, puis je ne sais pas est de combien la performance de l'usine, mais je trouve des fois que c'est un peu, dans un sens, facile de régler le problème comme ça.

1390

1395 C'est sûr que si ça ne correspond pas à la capacité de la Ville, qu'elle ne peut plus le traiter, puis qu'elle fatigue avec ça, bien, il faudrait peut-être que l'usine de fruits de mer, à ce moment-là, ait un traitement en conséquence aussi, à part un dégrillage.

LE PRÉSIDENT :

1400

Est-ce que vous savez s'il y a eu une obligation à l'entreprise de traiter ses eaux avant de les envoyer à l'émissaire?

M. GUY AHIER :

1405 Je ne crois pas, parce que ce qu'ils ont comme obligation, c'est d'installer un dégrilleur primaire et secondaire. Bon, ça, ce sont des choses, mais je ne sais pas s'il y a un autre traitement que ça. Je ne crois pas. De toute façon, ils ont eu un certificat d'autorisation pour ça du ministère de l'Environnement. Le Ministère a jugé sans doute que c'était assez, suffisant comme ça.

1410 Moi, je ne dis pas que ce n'est pas correct. Ce que je dis, c'est que je me pose des questions là-dessus. Parce qu'avant ça, ça allait directement à la Ville. Alors si on débranche 50 % de la charge d'un coup de la Ville pour l'envoyer directement là, n'y aurait-il pas lieu de vérifier ça assez régulièrement, puis de voir si tout est correct à ce niveau-là? Puis est-ce qu'il y a un suivi aussi?

1415 **M. RICHARD MORRISSETTE :**

1420 Parce qu'on pourrait aussi imaginer un scénario: le nombre d'usines serait croissant. À partir de ce moment-là, la fameuse charge de 50 % n'est plus de 50 %, mais d'un chiffre beaucoup supérieur. Donc, bon, là, il y aurait peut-être une question à se poser sur vraiment l'importance de la contamination par ces déchets-là. Pour l'instant, il y a une usine, bon, que ce soit à Matane ou ailleurs, c'est raisonnable peut-être dans les normes de ce qui est prévu. Mais si ça va en augmentant?

1425 **M. GUY AHIER :**

1430 C'est parce qu'il y a un danger là-dedans. C'est que ça m'apparaît une solution très facile, qui peut être finalement généralisée à d'autres: «Ah! bon, bien, O.K., nous, la Municipalité de tel endroit, c'est trop pour nous.» «Bon, bien, alors, branche-toi direct sur notre émissaire, puis sort là.»

1435 Toute la moyenne faite ensemble à la sortie, ça devrait être correct, puisqu'on n'a pas à traiter des autres procédés finalement. Donc, c'est moins de charge pour nous. Mais les autres procédés, ils partent directement dans le fleuve quand même.

LE PRÉSIDENT :

1440 D'accord. C'est parce que là, malheureusement, vous auriez dû venir poser des questions dans la première partie.

M. GUY AHIER :

Oui, c'est ça, mais...

LE PRÉSIDENT :

1450 On aurait pu aller chercher peut-être un peu plus d'information. Parce que je me rappelle, ma collègue avait eu le même, même réflexe à Québec à propos de la Daishowa et justement, elle était toute étonnée que l'usine soit branchée sur l'émissaire. Mais finalement, on avait eu des informations comme quoi la Daishowa traitait convenablement son rejet. Sauf qu'évidemment, une papetière est réglementée. Là, l'usine dont vous parlez, c'est autre chose.

M. GUY AHIER :

1455 Non, non, c'est ça. Ce que je vous dis, c'est qu'il y a un dégrillage primaire puis il y a un dégrillage secondaire. Pour le reste, là, on ne sait pas quels sont les résultats exacts.

LE PRÉSIDENT :

1460 Ça marche.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1465 Un autre élément que j'avais noté, c'est dans cette même page où vous avez bien pris soin de dire que vous ne vouliez pas faire de procès, mais que vous vous interrogez beaucoup sur le fait que les données statistiques, que le ministère de l'Environnement conserve, proviennent des autocontrôles des entreprises.

M. GUY AHIER :

1470 Oui.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1475 Mais néanmoins, une telle revérification du Ministère comporte des ajouts de personnel, c'est évident.

M. GUY AHIER :

1480 Effectivement.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

1485 Ça, c'est encore là des fonds publics, dans les circonstances.

M. GUY AHIER :

Oui.

1490 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Quel argument vous donneriez au ministre des Finances, vous, pour qu'il consente à donner des effectifs nouveaux, donc l'argent nécessaire au ministère de l'Environnement pour ça?

1495 **M. GUY AHIER :**

C'est parce que la mission du ministère de l'Environnement, entre autres, est de vérifier et de garantir à la population du Québec que les choses se font de la bonne façon. Alors, il faut 1500 des outils pour ça. Puis s'il y a des budgets à investir en environnement, il me semble que c'est au niveau de ces contrôles-là qu'il devrait y en avoir aussi.

1505 Parce que, je pense, il y a une usine en Gaspésie, je pense, à New Richmond, qu'il y a justement des poursuites contre présentement. C'est important de vérifier toujours les données. Je pense que là-dedans, ce n'est pas comme un luxe là-dedans.

Êtes-vous en train de me demander où il faudrait enlever pour mettre là? Je le sais pas.

1510 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Pas nécessairement, mais juste donner un argument pour le convaincre le ministre des Finances de faire ça.

1515 **M. GUY AHIER :**

Oui, oui, bien, je pense que le ministre des Finances, il doit répondre... on ne peut pas toujours se permettre de faire confiance, sans mettre en doute la crédibilité de personne puis ce qu'ils nous disent, nécessairement y aller les yeux fermés pour que, à un moment donné, on se retrouve dix ans plus tard avec des effets sur l'environnement, qui vont faire que ça va nous 1520 coûter encore plus cher de tout réparer ça.

M. RICHARD MORRISSETTE :

1525 Oui, en général, la prévention coûte moins cher que la réparation. La preuve est déjà faite dans bien des cas.

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Quelle pourrait être la part de groupes, de citoyens qui sont soit dans des comités de rivière, des comités de bassin ou dans des groupes du Réseau d'Or, par exemple? Est-ce que vous croyez qu'il pourrait y avoir là, je dirais, des prélèvements ou des témoignages, des prélèvements de données, de statistiques qui vous apparaîtraient suffisantes?

M. GUY AHIER :

Vous voulez dire prélevées par ces gens-là, par les gens des comités?

Mme GISELE GALLICHAN, commissaire :

Parce que plusieurs groupes nous ont dit un peu partout qu'ils peuvent apporter un certain soutien à ce niveau-là.

M. GUY AHIER :

Oui, possiblement, mais on n'est pas -- moi, je ne suis pas biologiste, puis il n'y a personne de nous qui est un spécialiste. Là, c'est notre crédibilité à nous qui risque aussi d'être mise en cause là-dedans. Je pense qu'il y a un ministère de l'Environnement qui existe, qui est là pour ça. C'est son travail. Puis nous, on l'appuie le Ministère s'il va dans ce sens-là, il n'y a pas de problème, c'est ce qu'on lui demande, mais je crois que c'est plus sa responsabilité. Nous, on lance des petits cris d'alarme, mais on n'est pas ceux qui vont intervenir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous avez mentionné le fait que la Ville de Matane a confié au secteur privé l'exploitation de son usine d'épuration et qu'il y a une possibilité qu'elle le fasse aussi pour l'eau potable. Si je comprends bien, il s'agit de contrats d'exploitation, mais les actifs demeurent municipaux?

M. GUY AHIER :

Oui, les actifs demeurent à la Ville, effectivement. Là, il s'agit de confier l'exploitation, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous semblez craindre ce mouvement-là. Est-ce que, selon vous, il y aurait des conditions qui pourraient permettre un partenariat sain et surtout une surveillance responsable de la Municipalité des sous-contrats ou des contrats qu'elle donne en matière de gestion de l'eau?

M. GUY AHIER :

1570

Bien, il faudrait, il faut s'en remettre au personnel en place dans la Ville, qui peut changer aussi. Il faut voir si ces gens-là sont capables de toujours être en mesure de suivre la... moi, comme je disais, là-dedans, l'expertise, ce n'est pas la Ville qui la développe. Ce sont les gens de ces compagnies-là qui continuent, puis quand ils ont fini un contrat à un endroit, ils s'en vont à un autre.

1575

Il me semble qu'un contrôle par une Ville sur son eau, l'exploitation devrait être faite aussi par la Ville. Je pense que oui.

1580

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1585

Mais j'essaie de voir, dans votre esprit, il y a une perte possible de contrôle. Mais il pourrait y avoir des conditions contractuelles qui feraient que la Ville pourrait conserver une certaine expertise. Il pourrait y avoir un partenariat, par exemple. Outre cette perte de contrôle-là, qu'est-ce qui garantit que le travail est mieux fait par le public que par une firme privée, qui sont des firmes normalement responsables? Il y a des conditions contractuelles qui sont claires, il y a un suivi des contrats.

M. GUY AHIER :

1590

Oui, mais les gens de la Ville sont vraiment responsables devant les citoyens. C'est ce qui est peut-être...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1595

Ils sont responsables des contrats qu'ils donnent également.

M. GUY AHIER :

1600

Oui, ils sont responsables des contrats, mais ce n'est pas la même chose. Ils risquent à un moment donné de se retrouver avec des problèmes.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1605

Vous avez plus confiance à un fonctionnaire municipal qu'à une firme qui serait engagée par la Municipalité.

M. GUY AHIER :

1610 Je pense que, oui, je pense que ça pourrait plus rester au niveau municipal que nécessairement s'en aller là. En tout cas, je ne vois pas nécessairement un avantage marquant à ce que ça soit uniquement géré par l'entreprise privée, puis surtout si c'est de même pendant trente ans, quarante ans.

1615 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

1620 Là, vous avez soulevé deux points: la durée du contrat et la perte d'expertise. Supposons qu'il y avait des conditions contractuelles, qui feraient que le contrat est beaucoup moins long et qu'il pourrait y avoir une gestion en partie conjointe pour que la Ville conserve une certaine expertise, est-ce que, dans votre esprit, c'est envisageable ce genre de partenariat là pour la gestion de l'eau?

M. GUY AHIER :

1625 Oui. Ça pourrait, dans un certain cas, être envisageable. Mais je me demande si ce n'est pas du cas par cas. Il faudrait...

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1630 Oui, c'est toujours du cas par cas, de toute façon.

M. GUY AHIER :

1635 C'est ça. Il faut toujours avoir des réserves. Puis à ce moment-là, j'ai l'impression que, en tout cas, la Ville devrait consulter ou avoir un comité environnement ou je ne sais pas, là, mais c'est une chose qui devrait se discuter assez fortement en public et impliquer les citoyens là-dedans, dans cette prise de décision là, évidemment si tout le monde s'entend là-dessus.

1640 Nous, on pense, en tout cas, que ce serait mieux que ça soit carrément exploité par les municipalités comme telles, comme c'était le cas finalement avant.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1645 D'accord. Vous avez documenté d'une façon un peu plus longue dans votre mémoire l'impact de l'exploitation forestière sur l'eau. Qu'est-ce que vous pensez de la proposition qui nous a été faite cet après-midi de coupe forestière gérée par bassin versant?

M. GUY AHIER :

1650 Oui. Bien, oui, c'est très bon, c'est très bon, c'est-à-dire que ça va impliquer un petit peu tout le monde là-dedans pour essayer de s'entendre.

1655 Moi, je parle dans le mémoire du régime forestier, bon, la révision du régime forestier public peut tenir compte de ça. Bon, aussi au niveau de la forêt privée, il y a de quoi qui peut être fait. Mais peut-être que le lieu, qui est le bassin versant, peut être un lieu pour aussi amener des résultats à ce niveau-là, dans le sens que chacun doit se concerter avec l'autre avant d'agir là-dedans, oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1660 Et la question des bandes riveraines, est-ce que vous avez examiné ça, en termes de genre de suivi et de contrôle qui devrait être fait, de largeur de la bande?

M. GUY AHIER :

1665 On n'a pas spécifié, non, de chiffre au niveau de la bande. Je vous réfère là-dessus déjà au travail effectué par le Conseil de l'environnement.

M. RICHARD MORRISSETTE :

1670 Personnellement, je n'ai pas une expertise grandiose, je suis simplement un amant de la nature, je m'y promène beaucoup et je constate avec effroi, particulièrement dans des zones montagneuses dans nos supposées réserves, que, bon, il y a vraiment une érosion très très importante tout près de cours d'eau ou de plans d'eau qui sont même utilisés par la SÉPAQ, qui sont présentés aux touristes comme des lieux privilégiés d'une villégiature incroyable, puis quand on arrive là, on entend, on voit, on constate le déboisement.

1680 Selon moi, la bande forestière - je crois qu'elle était suggérée de 20 mètres ou quelque chose du genre - devrait être davantage que ça, justement à cause des fameuses pentes, des fameuses montagnes où l'érosion est beaucoup plus forte que dans un terrain avec une pente plutôt légère, pour ne pas dire plat. Ça vient changer beaucoup beaucoup de données.

1685 On parle souvent, entre autres, de la dégradation de la matière organique en méthylmercure. Il ne faut pas oublier une chose, c'est que les dépôts forestiers qui se font en coupe, qui sont très nombreux, produisent aussi un certain carbone par pourrissement, qui devient du méthylmercure dans ces plans d'eau là.

1690 Donc, c'est une question que je pose comme ça, mais de constat, le mien comme celui de bien d'autres que je connais, qui sont vraiment beaucoup plus connaissants que moi, il y a une problématique peut-être à essayer de trouver des solutions à ce niveau-là, de peut-être

élargir cette bande-là pour protéger les plans d'eau au niveau oxygénation et tout ce qui s'appelle écosystème qui s'ensuit.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1695

Mais ça rejoint un peu ce qu'on nous disait cet après-midi au CRE, que, selon eux, la bande riveraine doit être considérée comme un écosystème. Et dans ce sens-là, la prise en compte des caractéristiques du milieu, comme la pente par exemple, est un élément important pour fixer la largeur suffisante et caractéristique de cette bande-là.

1700

Donnez-nous donc un exemple d'une réserve où il y a une bande qui n'est pas suffisante pour protéger le milieu?

M. RICHARD MORRISSETTE :

1705

Je n'ai pas, hélas! moi, en tout cas de mon expérience personnelle, eu la chance de survoler ces régions-là. J'y suis, bon, par le biais de motorisé ou de ma propre force de jambes. Je peux vous dire, entre autres... bon, je ne connais pas l'hydrographie précisément de ces régions-là.

1710

Je prends entre autres la réserve de Matane, bon, la zone du Mont-Blanc, où entre autres il y a des efforts colossaux de faits depuis quelques années pour produire le fameux sentier international des Appalaches, où on a été obligé de changer l'orientation ou, bon, le parcours du sentier pour des raisons qu'on dit esthétiques. On peut définir un peu plus loin ce que ça veut dire.

1715

Bon, moi personnellement, dans la dernière semaine, j'ai fait un petit tour assez complet, cependant, en arrière de Mont-Louis dans la réserve de Chic-Chocs. J'ai tenté de profiter du lac Mont-Louis où il y a des chalets de la SÉPAQ et j'ai constaté avec effroi que c'est un bizarre de site de villégiature, dans le sens que bon, on y entend et on y perçoit auditivement, visuellement le déboisement directement en face de nous sur une montagne où on voit des petites chenilles jaunes se promener. C'est assez particulier.

1720

Je ne suis pas du tout un Green Peace très accentué. Je suis juste quelqu'un qui questionne et qui aime la nature profondément. Et on perçoit que c'est sur une pente très élevée. Et on constate que ce lac-là, hélas! même par certains villégiateurs, n'étant pas dans l'état dans lequel il devrait être, parce que j'y ai constaté à quelques mètres de la rive des déchets d'utilisation quotidienne. Donc, j'imagine que si ça, c'est vrai dans le peu de temps que j'ai été là, si on se met à faire un constat général de l'exploitation forestière autour, ça doit être questionable, au moins, au minimum.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

1735 Est-ce que vous pensez, comme amant de la nature - c'est l'expression que vous avez utilisée - que les réserves de chasse et de pêche, les réserves fauniques devraient avoir un statut particulier à l'égard de la protection de l'eau? Parce que vous savez que dans les parcs, il n'y a pas d'exploitation forestière; mais dans les réserves, l'exploitation est permise.

M. GUY AHIER :

1740 Et comment!

M. RICHARD MORISSETTE :

1745 Tout à fait.

M. GUY AHIER :

1750 On peut d'ailleurs questionner le nom de «réserve faunique», parce qu'on se demande un petit peu si c'est vraiment encore des réserves fauniques.

C'est quoi que tu avais vu à un moment donné, Richard, quand tu ressortais de la réserve? Il y avait un commentaire d'un touriste.

1755 **M. RICHARD MORISSETTE :**

1760 Oui, à la sortie des parcs et des sites, il y a toujours un peu un genre de résumé de ce que l'utilisateur a perçu dans ce milieu-là et puis on avait lu un commentaire de deux touristes - il semblerait, on ne peut pas le prouver, mais en tout cas c'est ce qui était écrit - qui avaient pris quelques jours dans la réserve de Matane et ils disaient, grosso modo, je ne peux pas vous résumer mot pour mot parce que je n'ai pas cette mémoire-là, mais ça disait: «Bon, nous avons constaté que la réserve de Matane n'est qu'illusion. Nous y avons perçu pollution visuelle, auditive et autres. Nous y avons pris logement - comprendre probablement des chalets d'un certain calibre - pendant quelques nuits, où nous avons eu peine à y dormir tellement il y avait de bruit produit par les camions.» C'est particulier quand on pense aux efforts de la SÉPAQ pour faire, bon, la promotion de ces sites.

1770 Et moi personnellement, pour côtoyer ces lieux-là, je peux vous dire qu'effectivement, ouf! on se questionne du point de vue écologique dans l'ensemble. C'est la vision globale entre les divers écosystèmes que moi, personnellement, je questionnerais beaucoup.

1775 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Merci, très intéressant.

1775 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, monsieur Morrissette, monsieur Ahier, merci beaucoup de votre contribution à l'audience. Merci.

1780 **M. GUY AHIER :**

Merci. Ça nous a fait plaisir.

1785 **LE PRÉSIDENT :**

Alors, deux minutes de détente et on aborde tout de suite avec la Municipalité de Sainte-Luce.

1790 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1795 **LE PRÉSIDENT :**

Nous avons maintenant le plaisir d'entendre les représentants de la Municipalité de Sainte-Luce. Messieurs, bonsoir!

1800 **M. JEAN GALLANT :**

Bonsoir!

1805 **LE PRÉSIDENT :**

Allez-y.

1810 **M. GAËTAN FORTIER :**

Bonsoir, monsieur le président, madame Gallichan, monsieur Genest! Je suis Gaétan Fortier, conseiller municipal de Sainte-Luce-sur-Mer et Paroisse.

1815 **LE PRÉSIDENT :**

Et votre collègue?

1820 **M. GAËTAN FORTIER :**

Monsieur Jean Gallant, maire de Sainte-Luce.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, monsieur le maire!

1830 **M. JEAN GALLANT :**

1835 Bonsoir!

M. GAËTAN FORTIER :

1840 Ce n'est pas la prétention d'un mémoire, monsieur le président, c'est la prétention plus d'une intervention la plus structurée possible que je vais vous faire.

1845 Merci de nous recevoir, monsieur Beauchamp, madame Gallichan, monsieur Genest, membres de la Commission sur la gestion de l'eau, représentantes et représentants des divers ministères concernés, mesdames, messieurs. Je félicite et remercie le gouvernement du Québec pour son initiative et son courage afin de permettre un forum le plus large et démocratique possible sur la problématique de la gestion de l'eau au Québec.

1850 Je tiens à remercier particulièrement madame France Carter au secrétariat de la Commission pour sa générosité administrative car elle m'accorda le délai nécessaire afin que je puisse intervenir aujourd'hui devant la Commission. Des problèmes de santé, une gastro-entérite m'ont coupé de mes fonctions.

1855 **LE PRÉSIDENT :**

Surveillez l'eau!

M. GAËTAN FORTIER :

1860 Exactement. Je la remercie parce que sinon, je pense que j'aurais eu de la difficulté à être ici aujourd'hui. Elle m'a donné ce délai. Merci aussi à Jean Gallant, maire de Sainte-Luce, pour sa contribution à l'esprit et au texte de mon intervention.

1865 Allons droit au but par une histoire de cas qui n'est pas une fiction. Celle-ci tente d'illustrer la problématique et la complexité d'intervenir efficacement relativement à la protection

et à l'approvisionnement en eau potable d'une collectivité locale, entre autres Sainte-Luce. Cette intervention comporte deux volets: premièrement, une brève description de la situation et, deuxièmement, une hypothèse de solution que nous souhaitons opérationnaliser avec l'aide essentielle de nos gouvernements.

1860

Actuellement, les puits de captation en eau potable de Sainte-Luce et de Luceville sont situés géographiquement dans une zone vulnérable en amont. On a parlé de bassin versant tout à l'heure, j'aurais peut-être dû prendre cette expression, le bassin versant.

1865

Ceci s'explique possiblement par la quasi-complète déforestation de notre périmètre de protection, par l'intensité de l'activité agricole, par l'exploitation d'une gravière, par la présence d'une entreprise de peinture et de fibre de verre, par la proximité de certains égouts privés, par la proximité des routes, par la dégradation physique de certains puits, par la décomposition des matières ligneuses et du sous-bois environnant nos puits de captation. Tous ces facteurs, à divers degrés, sont responsables potentiels de la hausse de la contamination de nos sources d'approvisionnement en eau potable.

1870

De plus, Sainte-Luce souffre périodiquement d'un manque d'eau pendant la période estivale. Ceci est dû aux effets combinés du problème d'étiage et de la hausse de la demande de notre population locale et touristique. Que penser des conditions de sécurité dans les cas d'un incendie majeur sur notre territoire? Serions-nous capables d'assurer la responsabilité d'une protection adéquate? Mentionnons aussi que la Municipalité de Luceville exige comme condition prioritaire et préalable à un regroupement municipal que nous ayons résolu notre problème d'eau.

1880

Cette situation délicate place la Municipalité de Sainte-Luce devant l'obligation d'investir d'importants deniers publics afin de résoudre cet épineux problème. Comme gestionnaires municipaux, nous questionnons la pertinence de réinvestir dans une zone déjà hypothéquée. Réinvestir dans des eaux troubles, je ne pense pas que c'est une sagesse. Nous nous interrogeons aussi sur la façon et les coûts à prévoir pour réhabiliter et garantir la protection de nos sources dans le contexte actuel.

1885

En réalité, avec l'aide de qui et comment intervenir dans ce dossier, sans risquer les dédales lourds, coûteux et interminables des procédures judiciaires? On pourrait s'en parler assez longuement. Comment définir et établir les règles de droit et les responsabilités civiques de chacune et de chacun. Tout ceci en composant avec le droit de produire agricole et industriel et, d'autre part, avec la nécessité et l'obligation de protéger la sécurité et la santé publique de notre collectivité.

1890

À ce jour, divers ministères et leurs représentantes et représentants ont été sensibilisés au dossier mais les réponses et les aides souhaitées sont timides et tardent à venir. Comment et à quel prix pour nos citoyennes et nos citoyens réaliserons-nous la paix de l'eau? Je l'expliquerai peut-être plus tard ce que je veux dire par cela.

1900 **LE PRÉSIDENT :**

En tout cas, l'expression est très belle.

1905 **M. GAËTAN FORTIER :**

Réaliser la paix de l'eau, c'est carrément l'objectif entre autres qu'on vise. Le deuxième volet de cette intervention porte à votre attention une hypothèse de solution qui n'est pas sans embûche. Cette hypothèse réside pour notre Municipalité dans le fait de se porter acquéreur d'une nouvelle source d'approvisionnement localisée sur notre territoire. À ce jour, les analyses sommaires réalisées démontrent que cette source offre un potentiel durable d'approvisionnement en qualité et en quantité. De plus, cette source possède un périmètre de protection naturelle gérable.

Actuellement, un des principaux problèmes réside dans le fait que cette source est fortement convoitée par les promoteurs privés qui souhaitent l'acquérir à leur bénéfice en exportant cette eau en vrac. Cette situation crée une surenchère sur la valeur marchande du territoire abritant la source.

La Municipalité de Sainte-Luce souhaite, à un prix raisonnable, se garantir les droits d'approvisionnement et le développement de ce potentiel aquifère. Éventuellement, les surplus de cette source pourront être partagés avec les municipalités voisines qui en auront besoin. Et j'insiste. Je pourrai vous les nommer plus tard. Elles vont en avoir besoin.

1925 Mais comment faire en sorte que les droits d'acquisition et d'approvisionnement en eau potable d'une municipalité puissent être gérés par et pour le bénéfice de celle-ci, prioritairement aux droits d'une entreprise privée?

D'autres difficultés reliées à notre dossier résident dans le fait que nous soyons une jeune équipe municipale. L'inexpérience et la méconnaissance d'une multitude de lois et de règlements, les processus administratifs et décisionnels lourds et lents, les limites financières d'une petite municipalité comme Sainte-Luce réduisent notre capacité de payer une panoplie d'analyses et d'études. Tout ceci nous place dans une situation de vulnérabilité, non concurrentielle, face à certaines entreprises privées qui possèdent l'expertise, les ressources financières et souvent un pouvoir décisionnel rapide.

1935 En conclusion, monsieur le président, et à vous, membres de cette Commission, le dossier de l'eau de Sainte-Luce s'inscrit en tous points à vos et à nos objectifs relatifs à l'eau: assurer la protection de la santé publique; rechercher la pérennité de la ressource eau; mettre en valeur la ressource au plan social et économique; concilier les usages dans une perspective de satisfaction des besoins légitimes.

Pour favoriser l'atteinte de nos objectifs, nous espérons que nos gouvernements s'inspirent de vos travaux pour légiférer une «Charte des droits d'eau» sans ambiguïté et qui

1945 confirme la préséance des droits d'eau d'une collectivité à ceux de la propriété privée. Par ce geste courageux, nous partagerons le chemin de la richesse et non celui de l'appauvrissement collectif. Merci de votre écoute.

1950 J'avais d'autres interventions complémentaires qui pourraient expliquer plus avant certains points, mais je vais attendre. Je pense que par vos questions, on y arrivera, si vous nous accordez ce temps.

LE PRÉSIDENT :

1955 Alors je m'aventure sur le bout des pieds dans une question qui, je soupçonne, est très controversée et qui n'est pas réglée, si je comprends bien. Donc, je vais essayer de ne pas mettre mes gros sabots dans le milieu des oeufs qu'on peut casser.

1960 Dites-m'en un petit peu plus. Si je comprends bien, vous avez deux hypothèses. Vous avez une source d'eau qui est menacée de plusieurs manières, vous dites par la pollution, par un chemin, par différents polluants potentiels. Vous vous alimentez là. Vous semblez avoir donc une contamination de votre source d'eau et vous semblez avoir deux hypothèses: ou bien, comme vous dites, intervenir sur cette chose-là, j'imagine pour la dépolluer, pour la nettoyer, ou bien trouver une nouvelle source d'approvisionnement, vous semblez en avoir trouvé une, et là vous avez un problème de coût parce que vous êtes en compétition avec une concurrent.

1965 Pouvez-vous nous expliquer un peu la première partie de la solution? Par exemple, vous argumentez sur l'incendie en disant: «S'il y avait un incendie, comment est-ce qu'on pourrait y faire face?» Dites-moi les efforts que vous avez faits par rapport à la source que vous avez maintenant.

M. GAËTAN FORTIER :

1975 On a fait des interventions, on est allé aussi avec des personnes de l'Environnement, MAPAQ, tout ça, on a fait des visites. On a eu une collaboration avec certains intervenants gouvernementaux qui sont venus au mois de juin, puis on essayait d'identifier correctement tous les facteurs. Moi, je les ai énumérés là mais on n'a pas eu de rapport de ça, dans le sens quand je vous parle, ils tardent à venir, puis tout ça. Ça, c'est au mois de juin qu'on a fait ça. On a eu une belle collaboration mais on n'a pas les...

1980 Bref, on avait un projet d'investissement d'au-delà de 350 000 \$ qu'on avait demandé à Eaux Vives et tout ça. Mais, en fin de compte, on s'est bien rendu compte avec notre courte expérience que ça serait d'investir... quasiment perdre de l'argent d'investir là si le contexte de la hausse de la contamination s'avérait réel, comme ça nous avait été dit par Santé publique à un moment donné.

LE PRÉSIDENT :

	Qu'est-ce qu'elle a votre eau en termes de santé publique?
1990	M. GAÉTAN FORTIER : Elle a une hausse très, très significative de nitrates et de nitrites dedans.
1995	LE PRÉSIDENT : De l'azote ammoniacale.
2000	M. GAÉTAN FORTIER : Puis on a un problème aussi de quantité.
2005	LE PRÉSIDENT : Donc, pollution par les nitrates, donc c'est de l'azote, donc il y a plus de chance que... Est-ce qu'on vous a donné la source de ça?
2010	M. GAÉTAN FORTIER : Au-dessus des sources, il y a une production agricole intense depuis plusieurs années et puis les bassins versants et tout ça ne sont pas protégés du tout. Monsieur le maire pourra en parler aussi. Puis on s'est rendu compte, pour compléter là-dessus...
2015	LE PRÉSIDENT : Mais il n'y a pas eu d'identification formelle des sources de pollution de ce côté-là?

	M. GAÉTAN FORTIER :
2020	On a fait une visite terrain avec des spécialistes et on attend toujours le rapport de ça.
	LE PRÉSIDENT :
	Le rapport qui n'arrive pas.
2025	M. GAÉTAN FORTIER :
2030	On voulait qu'ils puissent nous dire les causes principales de la hausse significative des taux de nitrates, nitrites. C'est ça. Mais on dirait qu'il n'y a personne qui veut se mouiller. C'est ça le problème souvent dans ces dossiers-là, parce qu'il y a différents ministères qui sont là, puis, bon, c'est normal, tu sais, il y a le droit de produire d'un bord, puis... C'est complexe, je vous le dis. Puis il y a des productions agricoles là, on pense, on a la prétention de dire qu'ils sont peut-être un des... Mais vouloir exproprier ces gens-là pour protéger notre périmètre d'eau...
2035	Par exemple, on a fait une intervention à la MRC dans le schéma d'aménagement pour qu'on protège ou qu'on élargisse la zone de protection du périmètre des sources d'eau potable d'une collectivité. Or, on nous répond que si on fait ça, on cause préjudice à l'agriculture. Il devrait, il me semble, y avoir pour les sources de consommation humaine un périmètre beaucoup plus grand que le 30 mètres. C'est 90 à 100 pieds, je pense. C'est nettement insuffisant.
2040	LE PRÉSIDENT :
2045	On a eu un groupe qui est venu hier soir nous déposer ça d'épais de documents dans un autre sens.
	M. GAÉTAN FORTIER :
2050	Monsieur Gallant peut compléter.
	M. JEAN GALLANT :
2055	Je vais essayer de vous faire un portrait très exhaustif de notre démarche qu'on a faite, pour montrer qu'on était vigilant. C'est qu'en processus de fusion, on a invité la Municipalité de Luceville à faire un comité conjoint sur l'approvisionnement en eau pour s'assurer que nos citoyens aient la quantité d'eau nécessaire et la qualité d'eau nécessaire aussi. Ils ont acquiescé positivement à notre demande.
2060	On a analysé les données qu'on avait au niveau des taux de nitrates et de nitrites. On a des données assez exhaustives qui remontent à 10 ans en arrière. On voit qu'il y a toujours une

courbe ascendante des taux. On a demandé au ministère de la Santé publique de nous évaluer par statistiques la durée valable de ces sources-là, c'est-à-dire vers quelle année qu'on obtiendrait le niveau de 10 qui est fixé pour la santé publique. Et, bien entendu, on n'a pas voulu du côté de la Santé publique se mettre la tête sur la bûche. Donc on n'a pas réalisé notre demande.

On a aussi rencontré conjointement avec la Municipalité de Luceville...

LE PRÉSIDENT :

Votre niveau est de combien actuellement?

M. JEAN GALLANT :

On est aux alentours de 2.81, je crois.

LE PRÉSIDENT :

Parce que la norme pour la santé est de 10.

M. JEAN GALLANT :

De 10. Ce qui nous inquiète, ce n'est pas le 2.81 actuellement. C'est que depuis les dix dernières années, on est ascendant. On est en montant. Même à Luceville, il y a eu un «peak» en 96 de 4.81.

M. GAËTAN FORTIER :

On a des puits qui sont à 6, 7, 6.8

M. JEAN GALLANT :

Il y a certains puits, parce que nous autres, on a fait faire une analyse de chacun des puits, puis on a des puits aussi qui sont à 7. Donc, vous savez comment qu'on prend les taux de nitrates dans une municipalité? On y va à la chantepleure. Donc il y a le mixte de tout ça qui vient amoindrir les «peaks» les plus hauts.

Donc nous, on trouve que c'est inquiétant. On trouve que ça ne serait pas bien gérer les deniers de nos contribuables d'aller investir un 300 000 \$ dans une zone à risque.

Ce qu'on a fait aussi, on a fait une intervention, on a assis autour de la table les intervenants du ministère de l'Environnement, du MAPAQ et de la Santé publique. On a fait ensemble une visite terrain. La réponse a été bonne pour la visite terrain. Ça s'est réalisé en juin. Cinq mois se sont écoulés, on n'a eu aucunes nouvelles d'eux.

2105

Nous, on avait fait une demande dans le cadre du programme Eaux Vives pour la réhabilitation de nos galeries de captage avec les plans et devis et aussi avec une étude hydrogéologique de AGEO de Québec.

2110

On a demandé aussi, on a eu une résolution de la part de Municipalité de Luceville - parce qu'on est côte à côte - ils nous ont dit: «Si vous refaites vos galeries de captage dans ce secteur-là, il faut que vous nous garantissiez que vous ne rabattrez pas la nappe phréatique et que vous ne nous causerez pas préjudice.» Donc on a un autre facteur aussi en ligne de compte, à tenir compte. Vous comprenez? S'il y a un danger de rabattement de nappe phréatique. On a demandé aussi au ministère de l'Environnement de nous donner une opinion là-dessus et l'opinion n'est pas venue.

2115

On a quand même un certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement qui date de 95, je crois, qui nous permet de procéder aux travaux dans ce secteur-là. Il serait peut-être à renouveler en 99 mais de toute façon, on a décidé de - excusez l'expression anglaise que je vais prendre - mais on a décidé - parce qu'elle est plus forte qu'en français - on a décidé de «scrapper» ce projet-là ou de le mettre de côté. On a décidé de s'éloigner de cette source-là, considérant les problèmes auxquels on n'est pas capable de nous répondre. On n'est pas capable de nous garantir qu'on n'aura pas de problème pour les futures années.

2120

Qu'est-ce qu'on a fait aussi comme démarches? On sait que le législateur québécois nous donne l'opportunité de protéger cette ressource-là, nos sources d'eau potable publiques à travers le schéma d'aménagement. Dans la MRC, on est en train de réviser le schéma d'aménagement. C'est un processus, en tout cas, qui ne bouge pas beaucoup dans la MRC Les Métis, on nous parle de deux ans. Nous, on a dit c'est un dossier qui doit avancer beaucoup plus que ça, mais c'est long. C'est très long.

2125

On a fait des commentaires, nous autres, au premier projet de révision. Je vais vous lire le commentaire parce que ça vaut la peine. Ça a trait à l'article 21.13.1 en page 164. Ça concerne les protections de source d'eau potable municipale. La remarque, nous autres, qu'on faisait, c'est qu'il y a un périmètre établi de 30 mètres de protection. La municipalité peut prévoir un périmètre additionnel. Donc, on a demandé un périmètre additionnel.

2130

2135

Le commentaire qu'on a émis c'est: «Demander de prévoir un périmètre additionnel pour protéger les bassins versants des prises d'eau potable de Sainte-Luce, la branche de Champlain, la branche Desrosiers et ceux de Luceville. La pratique agricole devrait être restreinte dans ce secteur-là aux cultures qui n'affectent pas la qualité de l'eau potable. La culture de la pomme de terre intensive - c'est ce qui se passe présentement - et du maïs ou d'autres cultures similaires qui appauvissent le sol sont proscrites dans cette zone de protection additionnelle. L'emploi d'engrais chimique, de lisier ou purin et de pesticides doit être également interdit.»

Actuellement, l'été, on peut voir les pratiques qui se passent. Les tracteurs déposent les pesticides à volonté, sans qu'il y ait d'inspection sur les champs de pommes de terre.

2150 «La Municipalité de Sainte-Luce désire ajouter à ses deux secteurs d'eau potable existants la source Nadeau et son bassin versant situé sur le lot 293 du Rang 3S...»

c'est une source future à fort potentiel aquifère.

2155 «... considérant que la Municipalité de Sainte-Luce désire protéger ce secteur à haut potentiel aquifère...»,

actuellement, il y a une exploitation de 300 gallons d'eau/minute dans ce secteur-là,

«... dans le but d'avoir une réserve d'approvisionnement pour le futur.»

2160 Je vais vous donner maintenant la réponse qu'on a eue. C'est les orientations du gouvernement en matière d'aménagement pour la municipalité régionale de comté. C'est envoyé par le gouvernement du Québec. Et je ne vous lirai pas tous les ministères qui ont participé à ça, dont les trois que je vous ai mentionnés tout à l'heure, plus tous les autres. Et à l'item:

2165 «La protection des captages d'eaux souterraines, le gouvernement demande à la MRC d'adopter des mesures visant à protéger les prises d'eau souterraine servant à l'alimentation en eau d'un réseau de distribution. Si la protection d'un rayon de 30 mètres répond à certains besoins de protection des équipements de captage eux-mêmes, elle ne procure aucune sécurité, eu égard aux contaminations de type bactérien, viral ou chimique, organique ou minéral, dans le cas des eaux souterraines.»

Jusque là, c'est très bien.

2175 «Le document complémentaire établit un périmètre de base de 30 mètres autour des sources municipales d'approvisionnement en eau potable, ainsi que des périmètres de protection additionnels adaptés à ces sources et régit la construction et les activités notamment agricoles dans ces périmètres.

2180 Le ministère de la Santé et des Services sociaux signale que les concentrations élevées de nitrates et de nitrites dans l'eau potable des résidants du secteur de Sainte-Luce démontrent la vulnérabilité des aquifères et des prises d'eau municipales, ainsi que l'importance de tels périmètres rapprochés et éloignés et de l'adaptation des pratiques agricoles à la nécessité de protéger ces ressources. Le ministère de l'Environnement a publié à cet effet un guide pour aider les différents intervenants à faire le meilleur choix possible pour la protection de ses ouvrages. Ça s'appelle: Les périmètres de protection autour des ouvrages de captation d'eau souterraine.»

Maintenant, on va voir l'opinion du MAPAQ.

2190 «Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation constate par ailleurs que les périmètres de protection additionnels correspondent aux bassins versants. Il demande à la MRC de réviser cette mesure afin d'éviter que des restrictions injustifiées ne soient apportées aux activités agricoles et considère que tous les périmètres de protection additionnels devraient

être déterminés sur la base d'étude hydrogéologique. Il incite la MRC à examiner avec son comité consultatif agricole...».

2195 Hier, on avait une réunion. J'ai demandé combien de fois ils s'étaient réunis l'an passé. Une fois. Et j'ai demandé: «Est-ce qu'il y a eu un rapport à la table des maires?» Il n'y a eu aucun rapport à la table des maires. J'ai manqué aucune réunion et j'ai vu passer aucun rapport, puis habituellement je ne dors pas à la table des maires non plus. Donc:

2200 «Il incite la MRC à examiner avec son comité consultatif agricole cette question afin de trouver une solution permettant de concilier les objectifs de protection des prises d'eau avec la pratique des activités agricoles.»

2205 Vous voyez qu'on est déjà loin, très, très, très loin de ce qui se passe sur le terrain. Nous, ce qu'on demande à la Commission, nous, on pense que l'eau souterraine au Québec doit devenir une propriété collective et non privée. Le plus grand fournisseur d'eau potable actuel au Québec, ce sont les municipalités. Considérant l'expertise développée par elles, nous croyons que la gestion de l'eau au Québec doit demeurer sous l'entièvre responsabilité des municipalités.

2210 J'ai aimé aussi les questions tout à l'heure des commissaires en ce qui a trait à l'aspect privé à l'intérieur de ça et nous, on n'a rien contre aussi d'intégrer quand même dans l'aspect partenariat l'entreprise privée. Mais il faut toujours que la municipalité reste le maître d'oeuvre et le premier intervenant dans la gestion de l'eau au Québec.

2215 Le législateur québécois doit donner le pouvoir et les responsabilités de gestion de la ressource d'eau aux municipalités. Les exploitants privés devraient être autorisés par les municipalités pour extraire l'eau sur leur territoire. Après tout, ce sont...

2220 **LE PRÉSIDENT :**

Si ma connaissance est bonne, cela aussi existe actuellement.

2225 **M. JEAN GALLANT :**

Oui.

2230 **LE PRÉSIDENT :**

Qu'est-ce qu'on vous a répondu par rapport à la nouvelle hypothèse que vous avez? Est-ce que vous avez une opinion du ministère de l'Environnement sur l'opportunité de la nouvelle source que vous visez?

2235 **M. JEAN GALLANT :**

Actuellement, on est en démarche avec le ministère des Affaires municipales.

2240 **LE PRÉSIDENT :**

D'accord.

2245 **M. JEAN GALLANT :**

Ce sont nos intervenants privilégiés. Et eux vont valider certaines choses avec le ministère de l'Environnement. Parce que pour le ministère des Affaires municipales, c'est un petit peu un dossier spécial et un dossier qu'ils ne sont pas habitués à gérer, si on veut. Donc ils sont en train de valider certaines choses à ce niveau-là.

2250 **LE PRÉSIDENT :**

Par ailleurs, la plupart des fonctionnaires qui jouent dedans sont d'anciens fonctionnaires de l'Environnement et donc, connaissent tout le secteur. Parce que c'est assez particulier la Loi sur la qualité de l'environnement sur les relations à l'eau potable, parce que les municipalités, effectivement parce qu'elles ont une responsabilité de fournir de l'eau, ont aussi une capacité d'intervention qui est beaucoup plus large que celle de l'individu.

2260 La seule affaire qu'on n'a pas, c'est l'opinion technique comme quoi que votre source est devenue dangereuse. Parce que à 2,4 ou à 2,9, elle n'est pas encore dangereuse, elle ne dépasse pas les normes. Et, donc, est-ce que ça peut justifier un changement de source? C'est ça qui me semble être probablement le lieu de la controverse sur l'évaluation actuelle du risque et non pas l'évaluation du risque dans 10 ans.

M. JEAN GALLANT :

2265 Oui, mais c'est ça. Nous, on a posé les questions, on n'a eu aucune réponse. Donc, si le débat peut nous donner une réponse, bien, on sera bien content.

LE PRÉSIDENT :

2270 C'est de valeur que vous ne soyez pas venu plus tôt quand on est venu dans la première série parce qu'on aurait là eu autour de la table tous les experts qui auraient été obligés de se prononcer et d'intervenir clairement. Mais vous ne le saviez pas, à ce moment-là.

Mme GISELLE GALLICHAN, commissaire :

2275 Vous n'aviez pas eu votre visite terrain encore.

M. GAËTAN FORTIER :

2280 Non.

M. JEAN GALLANT :

2285 Non, non. Nous, on l'a eue au mois de juin.

M. GAËTAN FORTIER :

2290 Puis lorsqu'on est venu au printemps, j'y suis venu, puis j'ai fait deux questions, posé quelques questions. Bon, je n'ai pas plu beaucoup à certaines personnes du ministère de l'Environnement, ni du MAPAQ, ni de Santé publique. Après, j'ai payé pour.

LE PRÉSIDENT :

2295 Arrêtez donc!

M. GAËTAN FORTIER :

2300 Parce que j'ai été intempestif un peu. J'ai posé des questions. Si vous reprenez les minutes, je suis intervenu, moi, au printemps, là-dedans...

LE PRÉSIDENT :

2305 Oui, oui, c'est vrai.

M. GAËTAN FORTIER :

2310 ... puis j'ai soulevé partie du problème. Mais le problème, c'est cette situation. Parlons franchement. Il y a une situation où on amène des choses qui nous paraissent comme des faits, mais on se lance la balle entre ministères, entre législateurs. Il y a une loi de ci, il faut tenir compte de ça, ça. C'est très complexe.

2315 Je suis allé dans les références qu'il y avait dans votre cahier de consultation, puis tout ça, puis j'ai pioché dans des documents pour essayer de voir comment on pourrait s'y prendre pour le projet, la deuxième solution, mais surtout dans un premier temps pour voir comment on peut protéger une municipalité, son territoire, par rapport aux pratiques agricoles et industrielles, et tout ça. C'est tellement large et vaste.

2320 Puis si on avait à demander un élargissement parce qu'on a la conviction que le périmètre de protection est carrément insuffisant, là, on se promènerait entre le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture, le droit de produire. On ne s'en sort pas. Puis ça coûterait une fortune. On voudrait pouvoir, par exemple, penser exproprier une zone qu'on croit vraiment, où il y a une production, par exemple, intensive de pommes de terre qui s'en va là, mais là, le Ministère dit: «Donne-moi la preuve.» Il demande à un simple citoyen, un conseiller municipal: «Donne-moi la preuve que c'est ça qui pollue ton eau.» Comment, quelle ressource que moi j'ai ou qu'une municipalité a pour faire ces preuves-là? La preuve devrait incomber au gouvernement, au Ministère, aux spécialistes. On nous renvoie toujours: «Aie! Prouve-nous ce que tu as dit là.»

2330 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Puis la preuve risque de coûter 50 000 \$.

2335 **M. GAËTAN FORTIER :**

Puis là, ils se promènent entre ministères. On est pris avec ça. Puis on ne sait plus quoi faire. On n'en dort plus des fois.

2340 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous comprends.

2345 **M. JEAN GALLANT :**

Lors de la visite terrain, on a aussi mentionné aux gens du Ministère, on a dit: «Nous autres, il n'y a rien là. Faites-nous un signe, puis on est prêt à se tasser, puis on va aller puiser notre eau ailleurs, tout bonnement. Mais on n'a eu aucun signe.

LE PRÉSIDENT :

2350 Parce que la question que vous soulevez, supposons que les agriculteurs, supposons qu'ils soient responsables, que la culture de la pomme de terre et que d'autres pratiques agricoles soient la source de vos nitrites dans l'eau, c'est entendu que si vous leur imposez un périmètre plus grand - les nouvelles lois ne sont pas encore passées là-dessus, donc le périmètre est à 30 mètres comme vous dites - si vous leur imposez un périmètre plus grand et donc que vous contrainez leurs pratiques agricoles, c'est entendu qu'ils vont hurler et ils vont tout faire parce qu'ils vont vivre ça comme une contrainte à leur exploitation et ils vont demander une compensation et ils vont lutter.

2360 On a entendu, hier soir, un groupe qui est exactement venu nous dire ça à Rivière-du-Loup...

M. GAÉTAN FORTIER :

2365 C'est ça que ça veut dire quand ils parlent de réaliser la paix de l'eau, monsieur le président. Réaliser la paix de l'eau, en pratique, vous avez une illustration parfaite de ça.

M. JEAN GALLANT :

2370 Exactement. Puis ces gens-là auraient entièrement raison parce qu'ils ont des droits acquis.

M. GAÉTAN FORTIER :

Oui.

M. JEAN GALLANT :

2380 Il y a un producteur là-dedans qui loue une terre. Il y a des coûts de rattachés à ça. Il y a des bris de contrat, O.K., puis on ne veut pas embarquer là-dedans. Nous autres, on est prêt à se tasser. Puis c'est ça qu'on a dit au ministère des Affaires municipales. C'est pour ça qu'on se vire plus vers le ministère des Affaires municipales parce que la décision est prise. On n'a pas eu de réponse.

2385 Quand tu n'as pas de réponse d'intervenant, c'est parce qu'il y a probablement anguille sous roche ou je ne sais pas trop. Ils ne savent pas trop. Ils ne savent pas plus que nous autres, puis ils ne veulent pas aussi investir dans des études et des analyses qui vont leur coûter une fortune. Parce qu'ils ont aussi les moyens limités maintenant, tous les ministères. Que ce soit le ministère de l'Environnement, le ministère de l'Agriculture ou tous les autres ministères, ils ont des moyens très limités.

LE PRÉSIDENT :

Mais vous n'avez pas négocié avec les cultivateurs concernés pour savoir combien coûterait le deal?

2395

M. JEAN GALLANT :

On ne sait pas si c'est la cause. Ils peuvent nous dire -- comme Gaétan a dit dans son exposé tout à l'heure, il y a une gravière à proximité, il y a une usine de «sandblast» et de fibre de verre. On est à proximité de la route 298. Le sel qui est mis sur les routes l'hiver peut être une source de pollution. C'est quoi?

2400

M. GAÉTAN FORTIER :

2405

Cherchez les coupables.

M. JEAN GALLANT :

2410

Mais, nous, ce qu'on dit, si on investit là les deniers publics, ce n'est pas un bon investissement pour le futur. C'est un «plaster» sur le bobo. Puis je trouve que de l'ordre de 300 000 \$, ça fait un «plaster» ou une boîte de «plasters» qui coûte cher. Donc, à peu près pour le même prix, on est capable d'investir ailleurs.

2415

Mais là, il faut avoir la permission, puis là, il faut avoir toute la série d'études. C'est long. Il faut avoir la permission pour aller dans une solution que, nous, on croit plus sage pour l'avenir. Puis je mets en contexte la pression réelle des promoteurs privés qui veulent se l'approprier. Si les promoteurs privés, qu'on connaît actuellement, se l'accaparent, comment il va nous en coûter de plus comme municipalité?

2420

On est une petite municipalité qui vient d'investir près de 5 millions \$ dans nos eaux usées, puis la facture, la taxation a monté pour ces gens-là qui sont branchés de 650 \$ l'année passée, parce qu'on a fait l'effort de ramasser nos égouts. Par ailleurs, on a vécu aussi l'autre dossier où... en tout cas, je n'embarquerai pas là-dedans. On est issu du groupe qui a combattu l'implantation des porcheries industrielles à Sainte-Luce.

LE PRÉSIDENT :

2430 Bien oui.

M. GAËTAN FORTIER :

2435 Vous avez entendu parler de ces dossiers-là aussi. C'est encore très controversé aussi. Puis qui donne les autorisations pour que ça s'implante dans des zones... bon. Puis ils ont le droit de vivre eux autres aussi. On a demandé pourtant à Biosor des choses qui pollueraient moins, puis tout ça, mais il y a des contradictions partout.

2440 Comme nos égouts, le ministère de l'Environnement, il souhaitait qu'on ait un émissaire qui jetteurait nos égouts à un mille et demi dans le fleuve.

M. JEAN GALLANT :

2445 Avec un dégrilleur.

M. GAËTAN FORTIER :

2450 Avec un dégrilleur. Puis là, on demande de l'aide, des fois, du ministère de l'Environnement. Il y a du bon monde là, puis il y a des gens très... mais on dirait qu'il y a des contradictions épouvantables dans tout ce système-là. Tu dis: qui protège qui? Puis comment on peut se défendre ou se protéger lorsqu'on parle de quelque chose d'aussi essentiel que l'eau potable?

2455 Puis, là, on attend la permission du ministère des Affaires municipales pour nous donner la permission d'acheter une nouvelle source. On espère qu'ils vont nous la donner. En tout cas, c'est vraiment...

2460 En quelque part, moi, je pense qu'il y a des choses, il y a du ménage à faire dans la boîte au niveau d'un ensemble de conditions qui permettent que des choses peuvent se faire le plus simplement possible, dans le plus gros bon sens possible, dans le plus légitime possible quand on met en perspective le pouvoir des uns par rapport au pouvoir des autres. Puis, souvent, c'est le pouvoir financier. Là, on vit une grosse pression parce que c'est sérieux. Le promoteur privé veut l'acheter la source, puis il fait monter le prix. Bon, en tout cas, vous êtes au courant là.

2465

LE PRÉSIDENT :

Monsieur Genest veut vous poser une question.

2470 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

2475 Monsieur le maire, monsieur le conseiller, alors si je comprends bien, vous avez déjà pris la décision d'abandonner votre source actuelle et d'aller vers la source Nadeau. Ça, c'est clair dans votre esprit. Il reste que, j'imagine, vous gardez les préoccupations à l'égard de la situation actuelle et si ça pollue actuellement, même si vous arrêtez d'utiliser cette eau-là, il reste que ces activités-là polluent l'environnement et j'imagine que c'est une préoccupation.

2480 2485 Mais à l'égard de la source Nadeau, c'est sûr que l'eau potable, pour une population, c'est toujours un besoin prioritaire. Là, vous êtes en compétition avec un projet de privé. Est-ce que vous avez regardé des possibilités d'expérience conjointe, ou que le privé achète puis que la municipalité ait un contrat d'approvisionnement avec, ou qu'il y ait un joint venture. Est-ce que vous avez examiné des hypothèses comme ça?

2485 **M. JEAN GALLANT :**

Oui.

M. GAÉTAN FORTIER :

2490 2495 On les a rencontrés, d'ailleurs. On leur a dit clairement qu'on voulait se porter acquéreur et qu'on était intéressé, éventuellement, de partager nos surplus. En tout cas, de partager avec un promoteur privé, ce qui nous permettrait de faire la phase 2 et 3 du projet. Dans le sens que la phase 2 peut être d'amener de l'eau à des paroisses voisines: Saint-Jean-Baptiste, Sainte-Flavie, dans certains secteurs où, trop près de la mer, ils sont trop loin des sources d'approvisionnement et même, à la limite, Mont-Joli, des fois on pourrait lui en donner de la bonne eau.

2500 Parce que cette eau-là, on a la prétention actuellement que c'est une eau de source qui pourrait être eau de source d'appellation contrôlée. C'est une eau bleue, extraordinaire, qui sort direct de la montagne, qui est protégée par la forêt, puis tout ça. C'est une eau exceptionnelle. Bon! On dit: «Oui, on vous le dit, comme promoteur, nous, on veut se porter acquéreur. On est prêt à regarder est-ce qu'il est possible...».

2505 2510 On n'en connaît pas beaucoup de modèles. On sait que Sainte-Thérèse-de-Colombier, tout ça, bon, à Forestville, il y a quelque chose qui se passe pour amener de l'eau à Sept-Îles, mais on n'en connaît pas beaucoup sur les joint ventures promoteurs et tout ça, entre municipalité et promoteur privé. On ne sait pas. Puis peut-être que vous pourriez nous le dire si ça existe beaucoup ces modèles de partenariat sur l'eau entre la municipalité et des promoteurs privés. On ne le sait pas. Mais tout ce qu'on sait, c'est qu'on ne veut pas que notre eau, cette bonne eau-là, appellation possible contrôlée, de source...

M. JEAN GALLANT :

2515 ... nous file entre les doigts.

2520 **M. GAÉTAN FORTIER :**

... nous file entre les doigts et parte en vrac pour approvisionner Coke USA. Ça, on ne veut pas, par exemple. Puis, ça, il ne faut pas laisser passer ça. Pendant ce temps-là, si eux autres prennent notre eau, puis notre bonne eau de source, puis l'amènent ailleurs pendant que nous, on continue à donner du nitrate, du nitrite à notre population locale...

2525 La semaine passée, monsieur Genest, on a bouilli l'eau. Les gens ont téléphoné, plusieurs, pour dire qu'il y avait... bon, il y avait une série de gastros. J'y ai pas échappé moi-même, même si je ne suis pas branché dessus, mais en tout cas, ça serait un autre débat à savoir si l'eau est principale responsable de... Mais, en tout cas, bref, on a été obligé de donner un appel aux gens pour bouillir l'eau parce qu'elle n'était pas...

2530 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Elle était impropre à la consommation. Mais est-ce que la source Nadeau est sur le territoire municipal?

2535 **M. GAÉTAN FORTIER :**

Oui.

2540 **M. JEAN GALLANT :**

Oui.

2545 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Est-ce que vous avez le pouvoir d'exproprier?

2550 **M. GAÉTAN FORTIER :**

On ne veut pas.

2555 **M. JEAN GALLANT :**

Ce n'est pas une arme dont on veut se servir.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2555 Ultimement, est-ce que vous pourriez...

M. JEAN GALLANT :

2560 On verra, monsieur Genest.

M. GAÉTAN FORTIER :

À quel coût? Non, on ne veut pas ça.

2565
M. CAMILLE GENEST, commissaire :

Vous aimez mieux, évidemment, régler.

2570
M. GAÉTAN FORTIER :

On veut la paix de l'eau. On ne veut pas une guerre de procédures d'expropriation. On sait, on a vu d'autres, on veut pas ça du tout. On veut avoir une aide sérieuse du gouvernement, dans le sens de dire, bien: «Facilitez, accélérez» parce que là, il y a une pression indue qui est faite actuellement sur le propriétaire privé. Puis il y a une surenchère actuelle d'au moins 100 000 \$. Puis la personne est prête à le vendre à la municipalité 100 000 \$ de moins parce que c'est à la municipalité, puis c'est quelqu'un de la municipalité qui tient à cœur sa municipalité. Sauf que est-ce que vous accepteriez plus, si vous étiez dans ce cas-là, si on était dans ce cas-là, est-ce qu'on prendrait le 100 000 \$ de plus pour sa propriété, sur laquelle il a des droits acquis? On perdrat 100 000 \$ plutôt que de vendre à la municipalité 100 000 \$ de moins? C'est une bonne question. C'est ça qu'on vit.

LE PRÉSIDENT :

2585 Puis il n'est pas sûr que vous puissiez exproprier, c'est ça le problème.

M. JEAN GALLANT :

Oui.

2590
LE PRÉSIDENT :

Parce qu'en général, on peut exproprier pour s'alimenter en eau, une municipalité peut le faire mais vous avez déjà une source.

2595
M. JEAN GALLANT :

C'est ça.

2600
LE PRÉSIDENT :

Et, là, il faudrait qu'il y ait un acte, une décision qui condamnerait votre eau. Or, votre eau est dans les normes actuellement et je pense que là...

2605 **M. JEAN GALLANT :**

Vous voyez la complexité du dossier.

2610 **LE PRÉSIDENT :**

... il y aurait probablement une complexité juridique fort grande.

2615 **M. JEAN GALLANT :**

Si on a décidé de présenter un mémoire - pas un mémoire, une intervention - c'est simplement pour vous sensibiliser à notre problème. Notre problème, on va le gérer, nous autres, on va le régler. On va le régler sûrement plus vite que vous allez déposer votre mémoire. Ça presse plus que ça.

2620 **LE PRÉSIDENT :**

Ça va.

2625 **M. JEAN GALLANT :**

Pas parce que vous êtes lents. Je ne veux pas dire ce soir que vous êtes lents. Non, loin de ça. Ce n'est pas ça que je veux dire. Mais pour le futur. Quand on vous dit: «La propriété de l'eau souterraine doit devenir propriété publique», on ne serait pas avec ce problème-là aujourd'hui. On ne serait même pas ici pour s'en parler. Puis elle doit être le plus près possible des citoyens. Donc, je pense que la propriété souterraine de l'eau doit appartenir aux gens sur le territoire local, mais de façon publique.

2635 **M. CAMILLE GENEST, commissaire :**

Là-dessus, votre voix d'ajoute à beaucoup d'autres qui nous ont dit la même chose. Mais en ce qui vous concerne, c'est basé sur un cas que vous avez vécu de façon assez intense.

2640 Mais dans vos relations avec les ministères publics sur cette question-là, est-ce que vous auriez souhaité avoir un guichet unique?

M. JEAN GALLANT :

2645 C'est peut-être ça qu'on a essayé d'aller chercher sans s'en rendre compte, en cognant à la porte du ministère des Affaires municipales. Voyez-vous? Oui, c'est plus facile quand on

fait affaires avec nos gouvernements d'avoir juste un intervenant, d'avoir un guichet unique, justement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2650

D'accord.

M. JEAN GALLANT :

2655

Oui, je suis d'accord avec le principe.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2660

Et dans vos relations, vous, comme maire, avec la MRC, vous avez lu tout à l'heure les avis des différents ministères, comment vous envisagez la réconciliation de ces avis-là dans le schéma d'aménagement? Parce qu'il y a des avis qui me semblent contradictoires. Il va devoir y avoir une décision de la MRC pour son schéma.

M. JEAN GALLANT :

2665

Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2670

Et vous, vous siégez au conseil des maires, qui a un rôle important dans les orientations. Comment vous voyez le règlement de ça?

M. JEAN GALLANT :

2675

Ce que je vais tenter de faire, moi, c'est de sensibiliser mes confrères autour de la table. On va peut-être prendre le chemin du comité consultatif agricole mais on va les piquer pour qu'ils siègent plus qu'une fois par année, puis aussi pour qu'ils nous rendent compte à la table des maires.

2680

Puis, je pense, c'est d'asseoir les intervenants autour d'une table mais c'est un processus qui est long, vous savez, puis quand on fait face à un problème, tu ne peux pas attendre après ces longueurs-là. Je pense que les intervenants, en se parlant, même s'ils ont des intérêts divergents, les gens sont capables de communiquer entre eux et d'arriver à un consensus, du moins une solution mitoyenne, solution un peu gagnante-gagnante. Je pense que ça serait la voie à adopter au niveau de la MRC. Puis, suite à ça, il va falloir arriver à établir une norme de protection mais plus large que la norme actuelle.

M. CAMILLE GENEST, commissaire :

2690 Merci.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2695 Une précision, monsieur le maire. Tout à l'heure, vous avez dit que lorsque vous avez analysé la possibilité d'investir là où finalement vous ne souhaitez pas le faire, la Municipalité de Luceville vous a dit: «Attention! Vous risquez de baisser notre nappe phréatique.»

2700 Donc, dois-je comprendre, d'une part, par votre affirmation de la page 3, qu'il y a un regroupement avec Luceville qui est en vue et que, deuxièmement, Luceville a une source d'approvisionnement non loin de celle que vous avez actuellement?

M. JEAN GALLANT :

2705 Oui. Oui.

M. GAÉTAN FORTIER :

On partage le même bassin versant.

2710 **Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :**

Et donc les mêmes problèmes, dois-je comprendre?

M. GAÉTAN FORTIER :

2715 Les mêmes problèmes mais ils ont un taux plus haut que le nôtre, eux, de nitrates. Mais on ne peut pas intervenir à leur place ici, ce soir.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2720 Non, non, non. Surtout pas.

M. JEAN GALLANT :

2725 Parce qu'il faut croire qu'on n'a pas les mêmes intérêts.

Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire :

2730 Et, donc, quand vous mentionnez que lorsque vous songez à des regroupements et que la Municipalité vous dit: «Il faut que vous ayez résolu le problème», ce n'est pas parce qu'eux pourraient régler le vôtre dans une éventuelle fusion des municipalités. Puisque vous dites qu'ils ont le même problème.

M. JEAN GALLANT :

2735

Il faut faire attention, là. La façon de voir les choses, qu'on soit fusionné, puis qu'on ne soit pas fusionné, peut être différente. Au niveau quantitatif, en fusionnant, il y a une partie du problème de réglée, sans avoir d'investissement à faire. Donc à court terme, cette partie-là est gérée. Au niveau qualitatif, c'est une autre paire de manches. Mais étant donné qu'on n'a pas à investir, donc on peut attendre que le phénomène se passe ou ne se passe pas.

2740

LE PRÉSIDENT :

2745

Bien sûr.

M. JEAN GALLANT :

On nous a déjà traité de devin à Sainte-Luce dans un autre dossier.

2750

M. GAËTAN FORTIER :

Le dossier des porcheries.

2755

Mais, en tout cas, Gaétan l'a dit tout à l'heure, on n'est pas des experts. On est une équipe municipale qui est jeune mais, nous, ça nous dit qu'on ne doit pas actuellement investir des deniers publics vers cette solution-là. Je pense que je l'ai dit tout à l'heure, pour à peu près le même ordre de grandeur, on est capable d'aller investir ailleurs, dans une autre qui est assurée. Donc, c'est ça qu'on essaie de faire.

2760

Et quand on parle de deniers publics, je ne parle pas juste de l'argent des poches de nos contribuables. Il y a ceux-là de tous ceux qui sont assis dans la salle, puis vous autres aussi, parce qu'il y a des deniers publics aussi québécois là-dedans.

2765

Donc, quand tu es gestionnaire municipal aussi, tu dois faire attention aux deniers publics qui te viennent aussi de l'extérieur. C'est notre rôle et responsabilité.

M. GAËTAN FORTIER :

2770

Monsieur Beauchamp, est-ce qu'on peut abuser de votre temps? Est-ce que vous savez s'il y a vraiment des expériences municipales actuellement - ou madame Gallichan ou monsieur Genest - qui sont intéressantes au niveau d'un partenariat municipal et privé? Actuellement, sur les dossiers d'eau potable? Est-ce que ça existe au Québec?

2775

LE PRÉSIDENT :

Il faudrait que je me rapporte aux transcriptions. La question a été posée. Il me semble que ça n'est pas possible.

2780

M. GAÉTAN FORTIER :

Que ça n'est pas possible.

2785

LE PRÉSIDENT :

Qu'une municipalité ne peut pas commercialiser son eau. Et je ne serais pas sûr que vous auriez le droit de vendre votre eau à... oui, dans certains cas, ils le font. Il y a des cas où ils le font, je m'excuse.

2790

M. JEAN GALLANT :

Ce qu'ils appellent les surplus.

2795

LE PRÉSIDENT :

Il y a des cas où il y a des eaux embouteillées qui sont des eaux municipales traitées, mais ils ne peuvent pas le faire avec profit. Si ma mémoire est bonne. À cause de la complexité des choses.

2800

Par ailleurs, vous pourriez acheter votre eau d'un promoteur, sauf qu'évidemment, là, vous allez payer tout le temps et, là, vous vous mettez en situation de dépendance.

M. GAÉTAN FORTIER :

2805

Monsieur le président, vous ne trouvez pas ça un peu tordu?

LE PRÉSIDENT :

2810

Ah! C'est très tordu. C'est tout à fait tordu.

M. GAÉTAN FORTIER :

2815

Dans le sens que nous, comme municipalité, on ne puisse pas être propriétaire de la source et transférer nos surplus au bénéfice de nos contribuables parce que...

LE PRÉSIDENT :

2820 Il y a des gens qui nous ont demandé des modifications en ce sens-là pour permettre, par exemple, à des municipalités de commercialiser leur eau, si elles pouvaient. Mais le règlement, pour l'instant, ne le permet pas. Là, je vous dis ça de mémoire.

M. JEAN GALLANT :

2825 Vous pouvez nous rajouter à ces demandeurs-là.

M. GAÉTAN FORTIER :

2830 Nous, on ne voudrait pas la commercialiser. Notre surplus, ça serait un privé qui le commercialiserait. Sauf qu'il paierait une royalty à la municipalité pour...

LE PRÉSIDENT :

2835 Oui, oui. Ça, vous pouvez le faire.

M. GAÉTAN FORTIER :

On peut le faire?

2840 **LE PRÉSIDENT :**

Ça, vous pouvez le faire puisque ça se fait déjà. Le seul problème, je pense que vous ne pourriez pas le faire avec profit. C'est-à-dire que vous ne pourriez charger que le coût que ça vous coûte.

2845

M. GAÉTAN FORTIER :

Nous, on ne cherche pas à devenir millionnaire avec ça.

2850

LE PRÉSIDENT :

Mais, là, je vous dis ça sur le bras. Ne prenez pas ça pour...

2855

M. GAÉTAN FORTIER :
Nous, notre raisonnement, monsieur Beauchamp, il va dans le sens que si à tout le moins notre surplus permettait de réinvestir dans des infrastructures qui permettent d'aller la porter, cette eau-là, où ils en ont besoin. Même nos producteurs agricoles dans le Rang 2 de Sainte-Luce ont des problèmes d'eau potable pour abreuver leurs animaux et leur famille.

2860

LE PRÉSIDENT :

2865 Je vais vous expliquer pourquoi. C'est parce que ça, c'est fort compliqué. C'est lié à tout le problème des aqueducs.

M. GAËTAN FORTIER :

Oui.

2870 **LE PRÉSIDENT :**

2875 Et avec de l'eau, comme c'est un bien essentiel, le droit veut que vous ne puissiez pas faire d'argent avec de l'eau. Vous pouvez juste, une municipalité ne peut juste la vendre que le prix que ça lui coûte à ses citoyens. Vous avez une taxe d'eau, qui serait une taxe dédiée, vous n'auriez pas le droit de faire de profit.

2880 Par exemple, la Ville de Montréal vend de l'eau à 20 municipalités. Elle leur vend ça à 0,21 \$ du mètre cube, ce qui n'est pas cher, croyez-moi! Et, si elle veut leur vendre plus cher, elle est obligée de faire la démonstration devant le sous-ministre de l'Environnement que ça lui coûte tant pour produire son eau et là, c'est le sous-ministre de l'Environnement qui va autoriser le nouveau prix. Et s'il y a une controverse, le tribunal d'appel va être la Commission municipale.

2885 Alors, voyez-vous, c'est un beau droit. Ça veut dire que c'est un droit dont le fond veut dire qu'on ne fait pas d'argent avec de l'eau.

2890 Bon, il y a des gens qui sont venus nous poser cette question-là: «Est-ce que nous autres, on a de l'eau, on en a de plus, est-ce qu'on peut en vendre?» Il me semble que c'est ça qui a été dit dans l'audience. Mais, là, écoutez, je ne suis pas un avocat, et là je me rappelle de choses quand j'étais secrétaire général du Ministère il y a 20 ans en arrière, donc je peux me tromper. Ou le droit peut avoir bougé en chemin.

2895 Donc c'est ça le principe, voyez-vous? Est-ce que ça changera et puis est-ce qu'on pourra dire que dans certaines circonstances, les municipalités pourraient aussi vendre à profit leur eau? Ensuite, s'il y a une chose de gré à gré, si votre acheteur est prêt à payer plus cher, il n'a pas à recourir de son droit à référer au sous-ministre. Ça, c'est autre chose.

2900 Donc, oui, vous pouvez vendre mais, normalement, il y a une espèce de contrôle qui est fait, qui était fait dans le temps par le sous-ministre de l'Environnement, et si ça a été délégué aux Affaires municipales, ça peut être devenu d'autres, donc peut-être la Commission municipale qui a le statut.

Est-ce qu'on peut arrêter là-dessus? On peut au moins vous dire qu'on est sympathique à votre cas et que c'est un cas particulièrement difficile et éclairant en même temps sur la

2905 complexité de la multiplicité des juridictions et des situations concrètes comme ça, en tout cas.
Merci beaucoup de votre contribution et de votre témoignage.

M. JEAN GALLANT :

2910 Merci.

LE PRÉSIDENT :

2915 Ça va? Merci, messieurs.

2920 Alors, il me reste à vous remercier de votre présence. Je pense que ça a été fort utile, tous les mémoires que nous avons entendus. Comme tout le monde se lève et s'en va, je remercie les gens de la technique, sans les nommer, et attendez notre rapport le 15 mars. J'espère que le problème sera réglé dans votre municipalité tel que promis avant le dépôt de notre rapport. Merci.

2925 Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises par moi au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

2930 ET J'AI SIGNÉ:

LISE MAISONNEUVE, s.o.